



SOCIETE MARTINQUAISE DES EAUX

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2012 LE LAMENTIN ET SAINT JOSEPH



Rivière Blanche en crue



Compteurs abonnés



Renouvellement du compteur de la SARA



Indicateurs de performance du service d'eau potable du SICSM

2012

Indicateurs	Résultats
Nombre d'habitants desservis	218 556
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1/01/2013	2,85 €
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	24 heures (hors samedi, dimanche et jours fériés)
Taux de conformité microbiologique des prélèvements sur les eaux distribuées dans le cadre du contrôle sanitaire	99,6 %
Taux de conformité physico-chimique des prélèvements sur les eaux distribuées dans le cadre du contrôle sanitaire	99,7 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	60 %
Rendement du réseau (calcul contractuel)	72,4 %
Indice linéaire de perte	5,25 m³/km/jour
Indice linéaire des volumes non comptés	7,28 m³/ km/jour
Taux moyen de renouvellement des réseaux* (hors branchement)	0,29 %
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0019 €/m³
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	16,3 / 1000 abonnés
Taux de respect d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %
Taux d'impayés sur les factures d'eau 2010	6,02 %
Taux de réclamations	1,72 / 1000 abonnés

* Ce chiffre correspond au renouvellement réalisé dans le cadre du fond de travaux en 2012.



Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

SOMMAIRE

1.	COMMENTAIRES GENERAUX	6
1.1.	PRESENTATION DU SERVICE	6
1.1.1.	Description.....	6
1.1.1.1.	Présentation générale de la SME.....	6
1.1.1.2.	Moyens en personnel.....	7
1.1.1.3.	Organisation interne	7
1.1.1.4.	Les ouvrages confiés à la SME pour le service de l'eau potable (affermage).....	9
1.1.2.	Les faits marquants de l'année 2012.....	9
1.1.3.	La qualité de service.....	11
1.1.3.1.	La démarche qualité de la SME.....	11
1.1.3.2.	Le baromètre satisfaction clients	12
1.1.3.3	Le service client	13
1.1.3.3.	La communication externe	16
1.1.3.4.	Coopération internationale.....	17
1.1.4.	Orientations pour l'avenir	18
1.1.4.1.	Les grands travaux	18
1.1.4.2.	Les évolutions réglementaires.....	18
1.2.	INDICATEURS TECHNIQUES	23
1.2.1.	Production d'eau potable	23
1.2.2.	Volumes mis en œuvre	24
1.2.3.	Abonnés (SICSM).....	25
1.2.4.	Volumes facturés (SICSM)	26
1.2.5.	La qualité de l'eau.....	27
1.2.6.	Détail par commune des principaux indicateurs	28
1.3.	INDICATEURS FINANCIERS.....	29
1.3.1.	Tarifs.....	29
1.3.2.	Prix de l'eau (facture 120 m ³)	30
2.	USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE	31
2.1.	SITUATION	31
2.2.	PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT	31

3.	STATIONS DE POMPAGE ET RESERVOIRS	33
3.1.	PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT	33
3.2.	STATIONS DE POMPAGE	37
3.2.1.	Stations de pompage alimentées en basse tension	37
3.2.2.	Stations de pompage alimentées en moyenne tension	37
3.2.3.	Bâches de pompage	38
3.2.4.	Travaux d'entretien et de maintenance sur les stations de pompage	38
3.2.5.	Travaux de réhabilitation et de renouvellement effectués sur les stations de pompage	38
3.3.	RESERVOIRS DE STOCKAGE	39
3.3.1.	Inventaire des réservoirs	39
3.3.2.	Travaux d'entretien et de maintenance sur les réservoirs	40
3.3.3.	Travaux de réhabilitation et de renouvellement effectués sur les réservoirs	40
3.4.	LIMITES DES INSTALLATIONS ET AMELIORATIONS PROPOSEES	40
3.4.1.	Limites constructives des ouvrages	40
3.4.2.	Limites structurelles du réseau de distribution	42
4.	RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	43
4.1.	INVENTAIRE DES CONDUITES ET EQUIPEMENTS DU RESEAU DE ST JOSEPH ET DU LAMENTIN ...	43
4.1.1.	Linéaire total du réseau d'eau potable (source SIG)	43
4.1.2.	Inventaire par commune des principaux équipements hydrauliques du réseau (source SIG)	44
4.1.3.	Pyramide des compteurs de vente d'eau	44
4.1.4.	Mouvements de compteurs par type de travaux et par commune	45
4.2.	TRAVAUX REALISES SUR RESEAU	47
4.2.1.	Les nouveaux branchements	47
4.2.2.	Travaux réalisés dans le cadre du « Fonds de travaux de déplacements de canalisations et d'améliorations »	47
4.2.3.	Travaux réalisés dans le cadre du « Fonds de Renouvellement »	48
4.2.4.	Ressources utilisées et conditions d'attribution des travaux	49
4.3.	BILAN DES VOLUMES ET RENDEMENT DE RESEAU (SICSM)	50
4.4.	LIMITES DES INSTALLATIONS ET PROBLEMES RENCONTRES	51
4.5.	DOCUMENT UNIQUE	52
4.5.1.1.	Rappel réglementaire	52
4.5.1.2.	La démarche d'évaluation des risques	52
4.5.1.3.	Document unique SICSM	53
5.	LES ABONNES	54
5.1.	EVOLUTION PAR COMMUNE	54
5.1.1.	Evolution du nombre d'abonnés	54
5.1.2.	Evolution des volumes consommés	54
5.2.	LES GROS CONSOMMATEURS	55
5.2.1.	Domestiques	55
5.2.2.	Collectivités	55
5.2.3.	Etablissements industriels	56

5.3.	VOLUMES FACTURES (SICSM)	56
5.3.1.	Evolution des facturations par types d'activités	56
5.3.2.	Evolution des consommations unitaires	57
5.4	LES PRINCIPAUX INDICATEURS RELATIFS A LA GESTION DES ABONNES	58
5.4.1	Evolution du nombre d'abonnés et du type de prélèvements	58
5.4.2	Evolution du nombre de mutations et de réclamations.....	59
5.4.3	Evolution du nombre de consultations du site internet.....	60
6.	QUALITE DE L'EAU.....	61
6.1.	EAUX BRUTES (CAPTAGES EN RIVIERES)	61
6.2.	EAUX TRAITEES (EN SORTIE D'USINES)	62
6.2.1.	Analyses bactériologiques	62
6.2.2.	Analyses physico-chimiques.....	63
6.3.	EAUX DISTRIBUEES (RESEAU DE DISTRIBUTION).....	65
6.3.1.	Analyses bactériologiques	67
6.3.2.	Analyses physico-chimiques.....	67
	Augrain	67
7. ANNEXES*		69

1. COMMENTAIRES GENERAUX

1.1. Présentation du service

1.1.1. Description

La SOCIETE MARTINIQUEAISE DES EAUX (SME) assure pour le compte du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CENTRE ET DU SUD DE LA MARTINIQUE (SICSM), la gestion complète du service de l'eau potable, répartie sur les 16 communes du Centre et du Sud de la Martinique.

Le Service assuré concerne au 31/12/2012 :

- 93 299 clients,
- 218 556 habitants,
- 12 393 218 m³ consommés,
- 2 073 km de réseaux,
- 67 stations de pompage et de surpression,
- 157 réservoirs de stockage,
- 2 usines de production d'eau potable :
 - * Rivière Blanche (1500 m³/h)
 - * Directoire (720 m³/h).

1.1.1.1. Présentation générale de la SME

Créée en 1977, la SME intervient dans les domaines de la production et de la distribution d'eau potable, dans la collecte et le traitement des eaux résiduaires, assure l'expertise et le conseil aux maîtres d'ouvrages dans ses domaines de compétences.

La SME assure le service de l'eau pour 23 communes :

- les 16 communes du SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du sud de la Martinique),
- la gestion du service de l'eau sur les communes du Lamentin et de Saint-Joseph au travers du syndicat mixte SICSM / CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique) ;
- les 7 communes du SCCCNO (Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest).

Elle assure également le service de l'assainissement sur le périmètre du SICSM, du SCCCNO et de la ville du Lamentin en relation avec la CACEM.

Les ressources humaines, financières et techniques de la SME lui confèrent le rôle d'un acteur économique de premier plan en Martinique. Et de par son lien avec le groupe SUEZ-ENVIRONNEMENT-LYONNAISE DES EAUX, la société peut accéder aux moyens de ce grand groupe, réputé pour son expérience dans les métiers de l'eau et l'assainissement, leur expertise technique, leur solidité économique et leur stabilité financière.

1.1.1.2. Moyens en personnel

D'un effectif de 213 au 31 décembre 2012, les salariés de la SME disposent de véritable compétence, acquise à la fois par la mise en place d'actions de formation adaptées mais aussi grâce à l'expérience acquise au sein de l'entreprise, ou auprès d'entreprises du même secteur d'activité en local et à l'international.

La SME consacre plus de 3 % de sa masse salariale au développement, à l'acquisition et au maintien des compétences de ses salariés grâce à la mise en place d'actions de formation qualifiante et diplomante en externe et en interne.

La politique de formation est orientée vers la prise en compte de l'ensemble des dimensions utiles à l'exercice efficace de nos métiers, en respectant les exigences des clients (technologies nouvelles, reporting contractuel et réglementaire, management, communication....).

Les agents sont répartis en niveau de qualification comme suit :

Ouvriers – employés :	153
Agents de maîtrise :	35
Cadres :	13
Contrats de qualification :	12

1.1.1.3. Organisation interne

La SME est organisée par métiers et par agences.

Le siège social, situé à Place d'Armes au Lamentin, accueille tous les services centraux : la direction de la société, la comptabilité, l'agence clientèle, les ressources humaines, l'informatique, les centraux de télégestion, le management de la Qualité, le bureau d'étude et les agences métiers eaux, assainissement et travaux.

L'organisation des activités d'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que l'accueil client lié à ces activités, a été répartie en deux agences organisées comme suit :

- Agence CENTRE-NORD dont le siège situé dans les locaux de Place d'Armes regroupe les zones CENTRE (Lamentin et Saint-Joseph), NORD (Bellefontaine, Carbet, Case-Pilote, Fonds-Saint-Denis, Morne-Vert, Prêcheur et Saint-Pierre) et NORD ATLANTIQUE (François, Robert et Trinité) ;
- Agence SUD dont le siège situé à Petit-Bourg regroupe les zones SUD (Marin, Riviè-Pilote, Sainte-Anne, Sainte-Luce et Vauclin) et SUD CARAÏBE (Anses-d'Arlet, Diamant, Ducas, Riviè-Salée, Saint-Esprit et Trois-Ilets).

☞ Organisation de l'astreinte

La SME gère les appels relatifs aux manques d'eau, fuites, pollutions ou problèmes électromécaniques. Ces appels peuvent provenir des clients ou directement des équipements de télésurveillance des 500 installations dont la SME à la gestion.

Le service d'astreinte (20 personnes en continu) permet une permanence 24h/24, tous les jours de l'année. Cette continuité du service concerne la gestion des installations de production et de distribution d'eau, de collecte et de traitement des eaux usées.

Les équipes d'astreinte sont mobilisables hors des heures ouvrables, pour déclencher les réparations nécessaires.

Le personnel est compétent en termes de traitement d'eau, d'épuration, de plomberie, de terrassement, d'électromécanique et de gestion des réseaux. Il est encadré par des agents de maîtrise et un cadre. L'effectif mobilisé chaque semaine représente environ 10 % de l'effectif total de la société.

L'astreinte est planifiée semestriellement. Un tableau est tenu à jour au Secrétariat technique de la SME.

L'organigramme d'astreinte

Sous l'autorité d'un cadre responsable, l'astreinte s'organise en quatre entités distinctes :

- le responsable d'astreinte :

Il représente la Direction de la SME, assure la responsabilité du bon fonctionnement de l'astreinte et intervient en situation d'exception.

- l'astreinte téléphonique :

L'objectif est de fournir à tout client ou tiers, qui appelle sur un numéro d'urgence, un interlocuteur physique et ce 24 h/ 24.

L'astreinte téléphonique prend le relais du standard de la SME ; la réception des alarmes techniques est centralisée vers la personne qui reçoit les appels des clients.

- l'astreinte d'encadrement :

Elle gère les situations qui sortent de la pratique courante et nécessitent soit une appréciation spécifique, soit la mobilisation de moyens importants. Elle prend les décisions d'intervention pour les cas qui n'ont pas fait l'objet d'une description pré-établie d'intervention.

Elle encadre les interventions importantes et permet de mettre en œuvre les dispositions appropriées à chaque situation.

- l'astreinte d'intervention :

Les travaux à réaliser étant urgents par nature, elle se mobilise dès qu'elle est sollicitée, dans des délais très courts, pour les effectuer. Pour un certain nombre de situations banalisées étudiées à l'avance (petites interventions, diagnostics...), elle travaille en autonomie. Les incidents les plus fréquents ou les plus prévisibles sont passés en revue de façon systématique.

- L'astreinte mobilise au total 20 personnes par semaine.

Les moyens mis à disposition du personnel d'astreinte

- téléphones à domicile et téléphones portables,
- P.C. portables de télésurveillance,
- véhicules avec outillage et jeux de plans de réseaux,

- fourgons-ateliers, mini pelles et camions benne,
- mallettes d'astreinte (adresses, téléphone, consignes d'intervention ...),
- camion hydrocureur d'intervention,
- Téléphones satellite en cas de nécessité.

Les interventions d'astreinte sont enregistrées et font l'objet d'un suivi dans le cadre des procédures de certification, afin d'en améliorer en permanence le fonctionnement.

1.1.1.4. Les ouvrages confiés à la SME pour le service de l'eau potable (affermage)

- 3 usines de traitement d'eau, 4 captages de sources et 2 forages,
- 187 réservoirs de stockage,
- 85 stations de pompage,
- 20 millions de m³ produits par an,
- plus de 2 500 km de réseau d'eau potable.

1.1.2. Les faits marquants de l'année 2012

☞ Principales dates

L'année 2012 a été marquée par les évènements suivants :

Janvier

- ➡ Prise de fonction du nouveau Directeur Général, Laurent Brunet, en remplacement de Yves FAGHERAZZI

Janvier-Juillet

- ➡ Intervention de Rivage Protech (filiale de Lyonnaise des Eaux) pour la définition et l'assistance à la réalisation des profils des eaux de baignade.

Mars

- ➡ Mise en place du nouveau SIG (système d'information géographique). Le logiciel utilisé est maintenant le logiciel Apic, plus adapté aux métiers de l'eau que le logiciel précédent.

Avril

- ➡ Acquisition d'un système de pompage mobile d'une capacité de 160 M3/h, permettant des interventions diverses (intervention en urgence lors de casses de réseau, vidange d'ouvrages, ...). Ce matériel est à ce jour unique en Martinique.

Mai

- ➡ Participation de la SME au groupe de travail sur le prix de l'eau en Martinique, piloté par M Maron (Magistrat à la Chambre Régionale des Comptes)

Juin

- ➡ Participation active de la SME à l'exercice Zeklé (simulation de passage d'un cyclone) réalisée à l'échelle de la zone Antille.
- ➡ Mouvement social au sein de la SME

Septembre

- ➡ Réunion avec les associations de consommateurs

Octobre

- ➡ Cérémonie de pose de la première pierre de l'usine de compostage des boues de station d'épuration à Ducos (investissement privé porté par la SME et le Lareinty). Cette usine, la première de ce genre en Martinique, offrira une filière de valorisation des boues aux différents exploitants de station d'épuration du Département.
- ➡ Déploiement du programme « Wikti » au sein de la Sme. Ce programme, conçu par Suez Environnement, permet par un balayage exhaustif des métiers de l'eau et de l'assainissement, de déterminer de façon objective le niveau de performance d'une exploitation, et les pistes de progrès prioritaires.
- ➡ Dans le cadre du déploiement du nouveau système de supervision, mise en place de la plate forme de test du nouveau logiciel (Topkapi).
- ➡ Passage de la tempête Rafael : des pluies très violentes affectent le territoire. De nombreuses interventions d'astreinte ont permis de limiter au maximum les interruptions de service chez les usagers.

Décembre

- ➡ Déploiement de deux bornes de paiement automatiques à l'accueil client du Lamentin. Ces bornes, recevant des paiements espèces ou Carte Bleue, permettent de soulager les files d'attente en période d'affluence, et ont connu de la part du public une très bonne réception.

1.1.3. La qualité de service

1.1.3.1. La démarche qualité de la SME

L'évolution du marché et l'ambition de la SME de toujours satisfaire ses clients (collectivités, abonnés et consommateurs), l'ont conduite à entreprendre dès 1999 une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses produits et services.

Depuis juin 2005, la SME est certifiée ISO 9001 pour la totalité de ses activités sur l'ensemble de son périmètre :

- la production et la distribution d'eau potable,
- la gestion administrative des clients,
- la collecte et le traitement des eaux usées,
- l'entretien et l'inspection des réseaux.
- L'analyse des eaux de baignade

La politique d'entreprise définit différents axes :

- ☛ Produire une eau de qualité, 24h/24 ;
- ☛ Rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel ;
- ☛ Respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes ;
- ☛ Progresser en performance et en efficacité ;
- ☛ S'engager dans le développement durable et être un partenaire du développement de la Martinique ;
- ☛ Préserver l'intégrité physique de chaque collaborateur ;
- ☛ Renforcer la qualité de service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes, par la formation permanente de nos collaborateurs, par l'utilisation de technologies nouvelles et innovantes.

L'ensemble des agents de la SME est mobilisé sur ces axes d'amélioration par la déclinaison d'objectifs opérationnels individuels et des ressources importantes ont été mises en place afin d'obtenir l'adhésion de tous à cette démarche Qualité.

Le système Qualité en place est évalué en interne, par une équipe d'auditeurs préalablement formés et en externe par l'organisme AFNOR Certification.

L'ensemble de ces évaluations démontre que le système de management de la Qualité de la SME répond bien aux exigences de la norme ISO 9001 version 2008 et met en avant les fondations solides liées à la construction progressive du système Qualité, l'expérience acquise par la SME dans son environnement professionnel et la forte implication et l'appropriation du système Qualité par le personnel.

1.1.3.2. *Le baromètre satisfaction clients*

Depuis 2000, la SME a lancé un baromètre annuel de satisfaction pour mesurer l'appréciation de ses clients sur ses prestations et connaître leurs attentes.

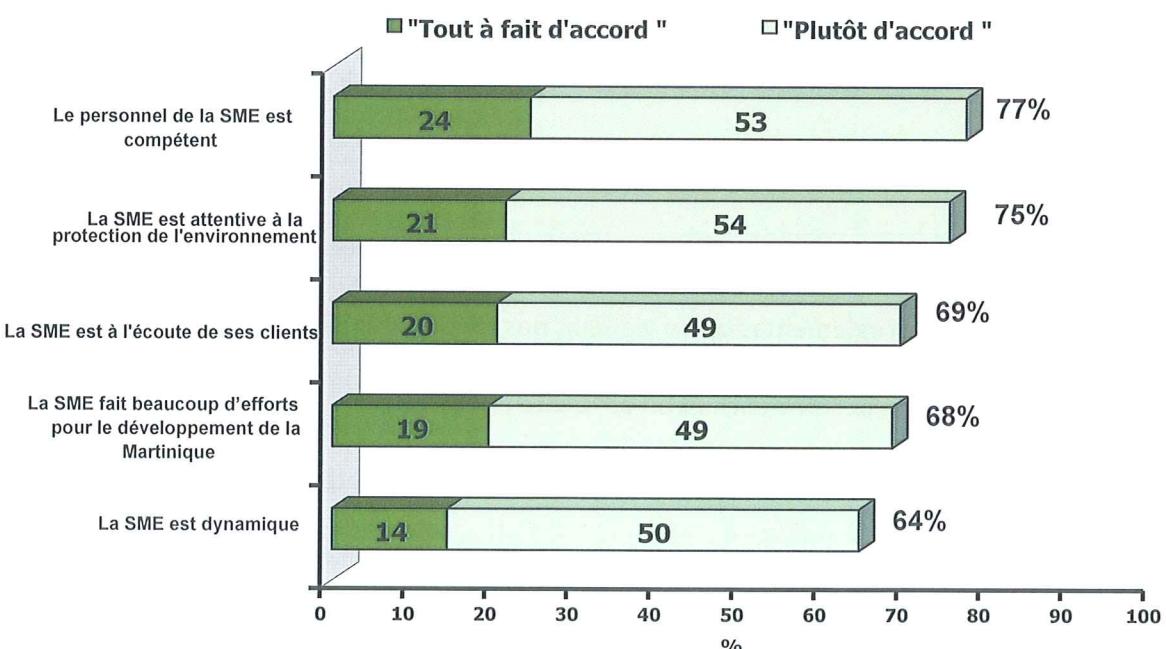
L'enquête a été réalisée par l'institut de sondage LH2Dom durant les mois de novembre et décembre 2012.

On peut retenir les résultats suivants :

L'image « institutionnelle » de la SME

Les abonnés interrogés expriment leur avis («tout à fait d'accord», «plutôt d'accord», «plutôt pas d'accord», pas du tout d'accord») par rapport à une série de phrases pouvant être utilisées pour décrire la Société Martiniquaise des Eaux.

Les résultats de l'année 2012 sont les suivants :



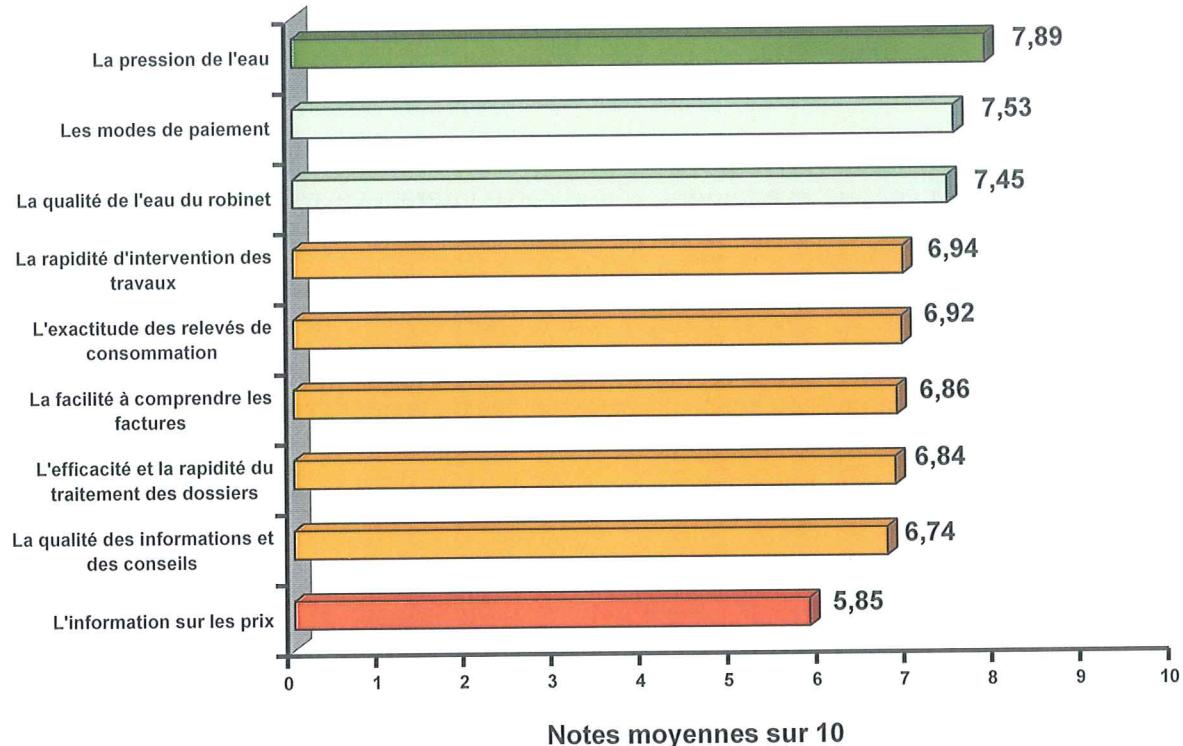
Après une nette progression observée en 2011, les avis positifs en 2012 sont en baisse. Ils restent néanmoins au-dessus de ceux de 2010, sauf pour le dynamisme.

La satisfaction globale.

Une note de 6,93 sur 10 est attribuée au service des eaux.

La satisfaction des clients relative à la qualité de service.

Les notes sur 10 attribuées pour les différentes composantes-clés du métier de la SME sont les suivantes :



Les points que l'on peut qualifier de « satisfaisants » sont les suivants :

- La pression de l'eau
- Les modes de paiement
- La qualité de l'eau.

Les autres points sont à améliorer, notamment l'information sur les prix.

1.1.3.3 Le service client

□ Accueil de la Clientèle :

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux du délégataire à l'adresse :

Société Martiniquaise des Eaux
Z.I. Place d'Armes
LE LAMENTIN

Aux heures d'ouverture suivantes :

- 7h45 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis
- 7h45 – 12h30 et 13h45 – 17h00, les mardis et jeudis

Le service d'astreinte de la SME permet de répondre à toutes les urgences, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le numéro de téléphone en dehors des heures ouvrées est le 05 96 56 99 20.

□ Information de la Clientèle

Le « client-consommateur » réclame une information plus régulière et une plus grande transparence sur la qualité et le prix de l'eau. La SME contribue naturellement à ces réponses avec une action de communication très ouverte, structurée et régulière.

En 2012, les actions de communication suivantes ont été poursuivies

- Mise à jour, à chaque événement, d'une carte interactive www.smeaux.fr informant le client des éventuelles perturbations de l'alimentation en eau potable.
- envoi aux abonnés de factures au format recto-verso. Cette facture présente l'historique des consommations, des messages personnalisés, et une plus grande lisibilité des prestations facturées.
- envoi avec les factures du second semestre des fiches éditées par l'ARS sur la qualité de l'eau de distribution publique en 2011.

□ Une démarche de progrès

La SME va poursuivre ses actions d'amélioration de l'accueil et du service à la Clientèle.

* Amélioration de l'accueil téléphonique

Afin de mieux répondre à l'attente de nos Clients, nous avons renforcé notre équipe actuelle et la création d'un Centre de Relation Clientèle est prévu au 1^{er} semestre 2013.

* Mise en place de nouveaux moyens de paiement

L'amélioration de notre offre en moyens de paiement fait partie de nos priorités. C'est une requête forte de la part des clients.

a/ Les bornes de paiement

La mise en service de deux bornes de paiement automatisées, au Lamentin, depuis le 5 décembre 2012, confirme bien la volonté de la SME d'améliorer sa qualité de service en apportant à ses clients des solutions toujours plus innovantes et adaptées à leurs besoins.

Les nouvelles « Otomatic » de l'Agence acceptent les paiements par cartes bancaires et espèces. Elles offrent aussi la possibilité de payer un ou plusieurs acomptes sur factures, et de solder les factures antérieures.

Nous avons prévu la mise en service de deux nouvelles bornes en 2013 (Au Carbet ainsi qu'une en accès 24h/24 au Lamentin)

b/ Le télépaiement

Nous avons mis en place, depuis 2010, un service de télépaiement carte bancaire par téléphone. Ce mode de paiement permet à un client sur simple appel téléphonique de régler sa facture d'eau par téléphone au 0810 30 11 30.

Une équipe de téléconseillers encadrée par un superviseur permet de garantir la bonne marche du service pour la plus grande satisfaction des clients.

Devant le succès rencontré par ce service, un serveur vocal automatisé accessible 7j/7 et 24h/24 le remplacera en avril 2013.

c/ L'Agence en ligne

L'Agence en Ligne prévue en 2012 sera déployée 2^{ème} trimestre 2013 avec une version plus riche que celle prévue initialement. Nous profiterons alors pour redynamiser notre site internet.

* Nouveau système d'information Clientèle : e-GEE

La SME a investi dans l'amélioration de son Système d'Information Clientèle afin de développer ses activités et de répondre aux exigences contractuelles.

Ce changement a été motivé par les opportunités contextuelles suivantes :

- Le décroisement nous a permis de bénéficier de l'expérience de la Lyonnaise des Eaux dans le domaine des Systèmes d'Information.
- L'ancien Système d'Information clientèle n'était plus adapté aux nouvelles exigences de nos métiers.
- Le souci d'améliorer la satisfaction de nos clients à travers de nouveaux services (agence en ligne, suivi de la relation client...).

Le basculement sur e-GEE, s'est déroulé en aout 2011.

e-GEE est un moteur de facturation qui gère plus de 4 millions d'abonnés dans le monde.

Il s'agit d'une application de type client-serveur développée pour répondre aux besoins des collectivités et des sociétés gestionnaires du domaine de l'eau et de l'électricité.

Les principales avancées sont :

- La mise en place d'un module de gestion de la relation client

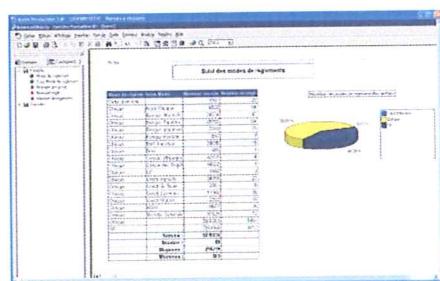
La vision client/branchement évolue vers une vision client/acteurs

L'ancien Système d'Information nous permettait de distinguer difficilement dans nos bases de données le client propriétaire du client locataire et du client payeur.

Le nouveau Système d'Information recentre l'intérêt sur le point de service de distribution autour duquel peuvent coexister distinctement 3 types de clients : propriétaire, locataire et payeur.

- Un environnement de reporting à la demande

La solution e-GEE dispose d'un infocentre nous permettant de disposer de requêtes sous technologie Business Object.



- Une image facture revisitée

La présentation a été améliorée afin de permettre aux clients de mieux comprendre leur facture. Nous avons révisé la lisibilité, rajouté des informations complémentaires et amélioré les

palettes de couleurs, passant d'une bichromie à une coloration plus riche et plus agréable au visuel.



1.1.3.3. La communication externe

Au-delà de ses missions premières relatives aux services publics d'eau et d'assainissement, la SME s'investit dans diverses actions destinées à mieux informer les habitants sur les enjeux environnementaux.

Elle participe également à des activités de type culturelles, sociales ou sportives des territoires sur lesquels elle est présente.

En 2012, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Mise à disposition d'informations détaillées sur notre Société, nos services et notre métier sur le site Internet : www.smeaux.fr ; information en temps réel sur ce même site des interruptions de service programmées ;
- Visites des installations : ouverture facilitée des ouvrages au public (accueil des écoles et des groupes...);
- Entretien de relations constructives avec le tissu associatif : participation à des réunions publiques ou privées, à la demande notamment d'associations de consommateurs, pour présenter nos métiers, expliquer encore davantage la facturation et les bonnes pratiques en matière de consommation d'eau... ;
- Participation à des émissions radio et télévision ;
- Information systématique envers les collectivités et les clients, par mail – par fax - par SMS, particulièrement en cas de manque d'eau (casses, lavages de réservoirs, tests à la fumée) ;
- Utilisation des supports médias (TV, radio) pour expliquer les situations de crise ;
- Publicité dans la presse spécialisée de nos partenaires (Agendas des Maires – des Communes et autres....);
- Participation aux Bourses Alizés pour l'accompagnement d'étudiants martiniquais dans des voies d'excellence ;
- Accueil des jeunes lycéens (classe de seconde) dans le cadre de la mise en place de stages d'immersion dans l'entreprise en partenariat avec les proviseurs de lycées ;
- Développement de l'esprit sportif à travers notre adhésion au Club des gommiers : participation active (gommier PA MO SOUEF) aux différentes régates organisées dans l'île et dans la Caraïbe.
- Aide à diverses manifestations sportives (cyclisme, natation,..)
- Participation en tant que partenaire au Tour des Yoles de Martinique.

1.1.3.4. Coopération internationale

La SME, en tant qu'entreprise martiniquaise, est sensible à tous les évènements qui peuvent concerter les îles de la Caraïbe. Aussi, les équipes de la SME se sont mobilisées pour apporter leur assistance et leur savoir faire à la DINEPA (gestionnaire de l'eau sur le Grand Port au Prince) et à la WASCO (gestionnaire de l'eau sur l'ensemble de Sainte Lucie), en réponse aux catastrophes naturelles que ces deux organismes ont eu à gérer.

Pour Haïti, Lyonnaise des eaux a remporté à un appel d'offre international ; la mission consistant à remettre en service les forages du sud de l'agglomération et à réparer des fuites sur les canalisations maîtresses.

Pour Sainte Lucie, la SME a proposé à WASCO une assistance technique en complément de la mission réalisée en 2010 après le passage de la tempête tropicale Earl.

1.1.4. Orientations pour l'avenir

1.1.4.1. Les grands travaux

Principaux travaux de l'année 2012 :

- ☞ Remplacement sur logiciel SIG plus adapté à nos métiers,
- ☞ Renouvellement du logiciel de Supervision

Ces logiciels de partager les informations avec la collectivité en temps réel.

1.1.4.2. Les évolutions réglementaires

Certains des textes présentés peuvent avoir des impacts contractuels. La SME se tient à disposition pour assister la collectivité dans l'évaluation de ces impacts en local et la préparation en tant que de besoin des projets d'avenant.

☞ Actualité marquante

- Dispositif relatif à la surconsommation d'eau suite à une fuite ou à un dysfonctionnement du compteur : Décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur.
- Définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution de l'eau potable : Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012.
- Nouvelle indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement dans les contrats publics : Loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière («Loi Dadue »).
- Réforme « construire sans détruire », visant à améliorer la sécurité des travaux à proximité des réseaux : nouveaux textes venant compléter la loi Grenelle 2 et le décret du 5 octobre 2011. Décret n°2012-970 du 20/08/2012, Arrêté du 03/09/2012, Arrêté du 30/06/2012, Arrêté du 28/06/2012, Norme PR NF S70-003-1
- Nouvelles règles de représentation des communes au sein de l'organe délibérant et du bureau des communautés de communes et d'agglomération : loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération.

SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

DESCRIPTIF DETAILLE DES RESEAUX

> [Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution de l'eau potable](#)

Ce décret impose de nouvelles obligations en matière de description des réseaux d'eau potable et d'eaux usées. Ces réseaux doivent faire l'objet avant fin 2013 d'un descriptif détaillé comprenant diverses informations énumérées par le décret.

- réduction des pertes en eau sur les réseaux d'eau potable/ pour la première fois en France, le décret fixe un objectif de rendement de réseau à atteindre pour chaque service de distribution de l'eau potable. Le respect de ce seuil sera exigible à partir de l'exercice 2013. Le taux minimum est fixé entre 85% et 65% en fonction de la densité de la collectivité et des caractéristiques de la ressource. Lorsque le rendement se révèle inférieur au seuil fixé, un plan d'actions, comprenant un programme pluriannuel de travaux d'amélioration du réseau, doit être établi avant la fin du second exercice suivant l'exercice pour lequel le dépassement du seuil minimal de rendement a été constaté (par exemple avant fin 2015 si le dépassement a été constaté pour l'année 2013).

- sanctions. A compter de 2014, la déclaration faite annuellement à l'agence de l'eau pour l'application de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau doit comporter la valeur du rendement de réseau. Un doublement de cette redevance est prévu par la loi Grenelle 2, en l'absence, dans les délais prescrits, de descriptif des réseaux ou de plan d'actions lorsque le rendement est inférieur au seuil minimal applicable. Cette sanction est appliquée à partir de l'année suivant le constat de la carence et ne prend fin que lorsque le plan d'actions est établi ou encore lorsque le rendement est ramené au-dessus du seuil fixé.

DISPOSITIF LORS D'UNE SURCONSOMMATION D'EAU SUITE A UNE FUITE OU A UN DYSFONCTIONNEMENT DU COMPTEUR

> [Décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur.](#)

Pris en application de la loi du 17 mai 2011, dite loi « Warsmann », le décret vient préciser les modalités de dégrèvements des usagers en cas de fuite.

1/ Deux dates d'application sont à prendre en compte :

- à partir du 27 septembre 2012, toutes les factures émises peuvent faire l'objet d'une demande par les abonnés d'un dégrèvement dans les conditions de la loi.
- à partir du 1er juillet 2013, le service public d'eau doit répondre à l'obligation d'information du client sur sa surconsommation et sur les démarches pour bénéficier d'un dégrèvement.

2/ Le périmètre d'application : fuites après compteur survenues en local d'habitation.

Exclusions :

→ les clients collectivités et professionnels qui continuent à être uniquement régis par les clauses contractuelles existantes ;

→ les fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage.

3/ Les principales modalités d'application :

↳ Intervention du dégrèvement sur présentation, sous un mois à compter de l'information sur la surconsommation, d'une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant la localisation de la fuite et la date de sa réparation ;

↳ Pour l'eau, le dégrèvement concerne les volumes excédant le double de la consommation moyenne (sur 3 ans pour une période équivalente) ;

↳ Pour l'assainissement, ce dégrèvement représente 100% du volume du dépassement de la consommation moyenne.

REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

INDEMNITE FORFAITAIRE EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT DANS LES CONTRATS PUBLICS

> [Loi n°2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière \(«Loi Dadue»\). Articles 37 à 44.](#)

Cette loi transpose en droit français les dispositions de la directive du 16 février 2011. Elle est relative aux retards de paiement dans les contrats de la commande publique (marchés publics, délégations de service public, contrats de partenariat, concessions de travaux....).

Elle prévoit, en sus des intérêts moratoires qui sont appliqués de plein droit dès le jour suivant l'expiration du délai de paiement ou à l'échéance prévue au contrat, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement.

Ce nouveau dispositif s'applique aux contrats publics conclus à compter du 16 mars 2013, et sera complété par un décret d'application, qui fixera le montant de l'indemnité forfaitaire.

Nota : Concernant les marchés privés (de professionnels à professionnels), la directive avait déjà été transposée par la loi Warsmann du 22 mars 2012, et le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement a été fixé à 40 euros par un décret du 2 octobre 2012. Cette indemnité doit être mentionnée au contrat ou dans le règlement de service en application de l'art L441-6 du code de commerce.

Cette indemnité est exigible en cas de retard de paiement de toute créance née à partir du 1er janvier 2013.

MARCHES PUBLICS

SEUIL DE 15 000 EUROS POUR LES PROCEDURES DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE

> [Loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives \(« Loi Warsmann »\). Article 118.](#)

Cette loi confirme le seuil de 15 000 euros fixé par le décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 en dessous duquel les marchés publics sont dispensés de procédure de publicité et de mise en concurrence.

INFORMATION DES CANDIDATS A UN MARCHE PUBLIC

> [Conseil d'Etat, 12 mars 2012, Dynacite, req.n° 354355.](#)

Dans le cadre de la procédure de passation d'un marché de performance énergétique, la collectivité a communiqué aux candidats des chiffres de consommations énergétiques des bâtiments en moyenne majorés de 10 % par rapport aux consommations réelles constatées par les candidats exploitants sortants. Dès lors, les candidats disposaient, pour élaborer leur offre, d'informations inexactes sur un « élément essentiel du marché ». La procédure a été annulée en conséquence.

INTERCOMMUNALITE

NOUVELLES REGLES DE REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DE L'ORGANE DELIBERANT ET DU BUREAU DES COMMUNAUTES DE COMMUNES ET D'AGGLOMERATION

> Loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération.

Cette loi ne modifie pas le nombre de délégués des conseils communautaires des communautés et des communautés d'agglomération fixé par la réforme du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités. Mais elle prévoit que les conseils municipaux, se prononçant à la majorité qualifiée, pourront désormais majorer le nombre total de sièges de 25% au lieu de 10% (seuil de la loi de 2010).

La loi donne également la possibilité au conseil communautaire de ces communautés la possibilité de fixer un nombre de vice-présidents pouvant atteindre 30% de l'effectif de l'assemblée, sans pouvoir aller au-delà de quinze vice-présidents. Enfin, la loi réglemente le montant des indemnités versées aux élus locaux en prévoyant que le total du budget des indemnités d'élus ne doit pas augmenter lorsqu'il est fait usage de cette faculté d'élargissement des conseils ou des bureaux.

ENVIRONNEMENT

REGISTRE DE DECHETS OBLIGATOIRE POUR TOUT EXPLOITANT PRODUISANT OU EXPÉDIANT DES DECHETS

> Arrêté du 29 février 2012 fixant le contenu des registres mentionnés aux articles R.541-43 et R.541-46 du code de l'environnement.

Cet arrêté prévoit qu'à partir du 1er juillet 2012, les exploitants des établissements produisant ou expédiant des déchets doivent tenir à jour et conserver pendant au moins trois ans un registre chronologique où sont consignés tous les déchets sortants. Ce registre doit contenir diverses informations telles que la date d'expédition du déchet, la nature et la quantité du déchet sortant, le nom et l'adresse de l'installation vers laquelle le déchet est expédié, les coordonnées du ou des transporteurs et leur numéro de récépissés de déclaration transport...

A retenir : la tenue de ce registre est désormais obligatoire pour tout exploitant d'établissement produisant ou expédiant des déchets à l'exception des déchets assimilables à des déchets ménagers, tout exploitant des installations relevant de la loi sur l'eau, tout exploitant d'installations qui traitent des substances ou objets qui sont des déchets afin qu'ils cessent d'être des déchets, pour les collecteurs, les transporteurs, les négociants de déchets, les exploitants des installations de transit, de regroupement ou de traitement de déchets.

PREVENTION ET SECURITÉ

REFORME « CONSTRUIRE SANS DETRUIRE »

> Arrêté du 15 Février 2012 pris en l'application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution

Il abroge et remplace l'arrêté du 16 novembre 1994 d'application du décret no 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution. Il complète les cas d'exemption aux obligations de déclaration préalable aux travaux applicables au maître d'ouvrage (déclaration de projet de travaux - DT) et à l'exécutant des travaux (déclaration d'intention de commencement de travaux - DICT) et définit les formulaires CERFA qui doivent être utilisés pour procéder à ces déclarations. Il définit les règles de précision des données de localisation fournies par les maîtres d'ouvrage et exécutants de travaux dans leurs déclarations préalables pour l'emprise des travaux prévus et celles fournies par les exploitants de réseaux en réponse à ces déclarations pour la localisation des réseaux. Il impose aux exploitants de réseaux la mise en œuvre d'un processus d'amélioration continue des données cartographiques de leurs réseaux enterrés en service, reposant notamment sur l'exploitation des résultats des investigations complémentaires effectuées par les maîtres d'ouvrage de travaux. Il fixe les modalités de mise en œuvre des investigations complémentaires ainsi que les modalités de

répartition des coûts qu'elles engendrent entre le maître d'ouvrage et les exploitants de réseaux. Il encadre les clauses techniques et financières particulières qui doivent être prévues dans les marchés de travaux à proximité des réseaux afin que les exécutants de travaux ne subissent pas de préjudice lié au respect des obligations de la présente réglementation. Il précise les modalités des relevés topographiques destinés à relever les coordonnées géoréférencées des tracés des réseaux. Il encadre les techniques employées par l'exécutant lors de travaux effectués à proximité des réseaux. Enfin, il détermine les modalités d'obtention des autorisations d'intervention à proximité des réseaux sur la base de la vérification des compétences des personnes concernées et les modalités d'obtention des certifications pour les entreprises effectuant des relevés topographiques des réseaux neufs ou en service.

>Décret n°2012-970 du 20/08/2012 relatif aux travaux effectués à proximité des réseaux de transport et de distribution

Il corrige des approximations des textes précédents, mais n'apporte pas de modifications substantielles. Un des points saillants est le classement de la très basse tension en réseau non-sensible et l'exonération de versement de la redevance pour les petites communes (la redevance aurait alors été ridiculement faible).

>Avis du 29 Juin 2012 relatif à l'analyse de la régularité des déclarations préalables aux travaux dans les premières semaines de la mise en application de la réforme anti-endommagement

Il précise les modalités transitoires entre le 1er juillet 2012 et le 1er janvier 2013 dans l'exécution des projets

>Arrêté du 28 juin 2012 pris en application de l'arrêté du 15 février 2012 d'application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution

Il reconnaît la partie 1 de la norme comme la norme citée en référence dans le Décret du 05/10/2011.

> Norme NFS 70-003 Partie 1 "Travaux à proximité de réseaux - Prévention des dommages et de leurs conséquences"

La norme d'application obligatoire reprend tous les textes, décrets, arrêtés... et les traduit en logigrammes et processus. Elle apporte assez peu de compléments.

> Arrêté du 30 Juin 2012 portant approbation de prescriptions techniques prévues à l'article R. 554-29 du code de l'environnement

Il reconnaît le guide technique (Arrêté publié au bulletin officiel).

>Guide Technique Travaux

Ouvrage à la fois pédagogique, et de portée réglementaire lorsqu'il indique les précautions à prendre au droit des réseaux, classe les techniques de travaux, et précise leur "fuseau de déstabilisation" qui ne doit pas pénétrer le fuseau de présence probable des réseaux tiers.

>Norme NFS 70-003 Partie 2 : « Détection des réseaux enterrés »

Ce chapitre de la norme est d'application volontaire, et non obligatoire. Il détaille les modalités de réalisation des investigations complémentaires par des techniques non-intrusives.

> Arrêté 03/09/2012 fixant le barème hors taxe des redevances prévues à l'article L554-5 du Code l'environnement

Afin de couvrir les dépenses afférentes à la création, l'exploitation, la mise à jour et la maintenance du guichet unique, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques perçoit les redevances suivantes mentionnées à l'article L. 554-5 du code de l'environnement dont le présent arrêté fixe le barème.

1.2. Indicateurs techniques

1.2.1. Production d'eau potable

L'eau distribuée sur le Syndicat est d'origine superficielle et produite à partir de trois unités de traitement :

- les usines de Rivière Blanche et Directoire qui appartiennent au SICSM,
- l'usine de la Capot qui appartient au Conseil général, au travers de l'achat d'eau à Cosmy.

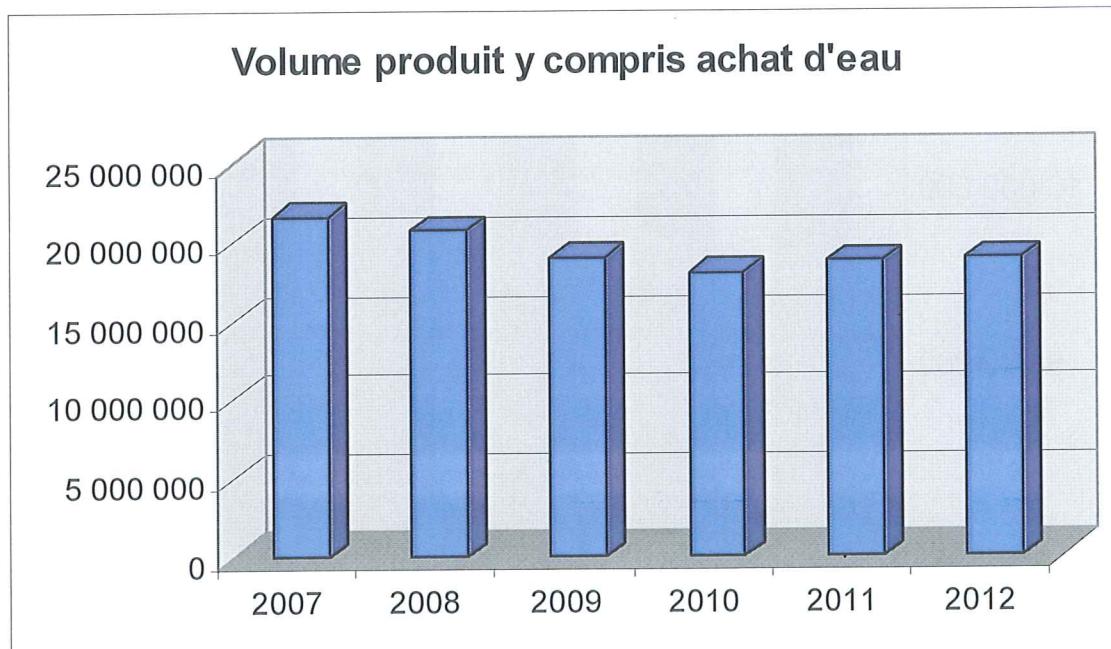
Quatre achats d'eau à la SMDS depuis le réseau du SCNA complètent également ces ressources. :

- Morne Poirier, Les Hauts et Bois Lézard à Trinité,
- Bois Neuf au Robert.

Evolution des volumes produits (m³)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Usine Rivière Blanche	9 539 718	10 015 759	10 060 216	9 838 495	10 212 478	10 061 468
Usine Directoire	4 946 417	5 275 122	5 369 267	5 447 962	5 603 755	5 852 097
Usine Capot + SMDS	7 162 711	5 472 594	3 582 625	2 786 834	2 774 410	3 061 593
Total	21 648 846	20 763 475	19 012 108	18 073 291	18 590 643	18 975 158
Variation	-1,4%	-4,1%	-8,4 %	-4,9 %	+2,7 %	+2,0 %

Evolution des volumes produits (m³)



1.2.2. Volumes mis en œuvre

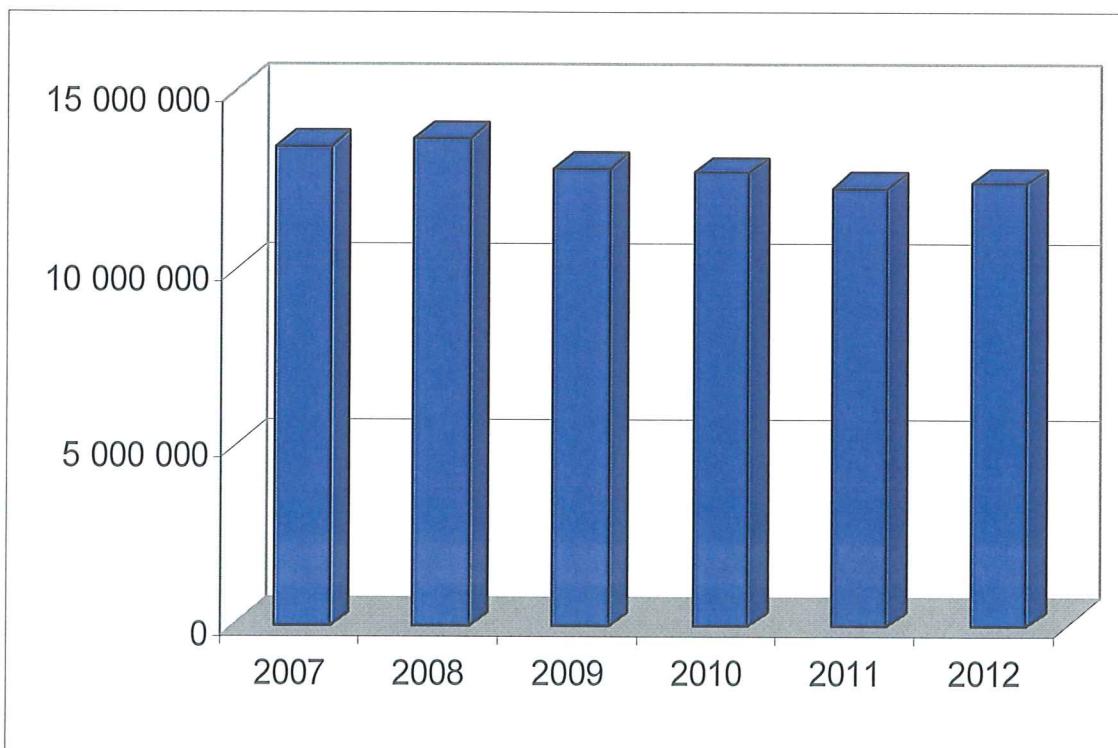
Le réseau du SICSM alimente en gros :

- la ville de Schoelcher à partir de l'usine de Rivière Blanche,
- le quartier du Vert-Pré au Robert rattaché au réseau du SCNA, en sortie de l'usine de Directoire.

Evolution des volumes mis en œuvre (m³)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Volumes produits SICSM	14 486 135	15 290 881	15 429 483	15 286 457	15 816 233	15 913 565
Volumes importés	7 162 711	5 472 594	3 582 625	2 786 834	2 774 410	3 061 593
Volumes exportés	2 430 588	2 402 930	1 584 932	1 119 530	1 233 898	943 222
Volumes distribués	19 218 258	18 360 545	17 427 176	16 953 761	17 356 745	18 031 936
Volumes consommés *	13 422 178	13 678 998	12 796 758	12 688 123	12 597 518	12 393 218
Variation	-8,6%	1,9%	-6,4%	-0,85 %	- 0,8 %	- 1,6 %
Rendement Brut du réseau (non contractuel)	73,2%	77,5%	75,6%	76,4 %	72,5 %	68,7 %

Evolution des volumes consommés (m³)



Le rendement Brut du réseau s'établit à 68,7 %.

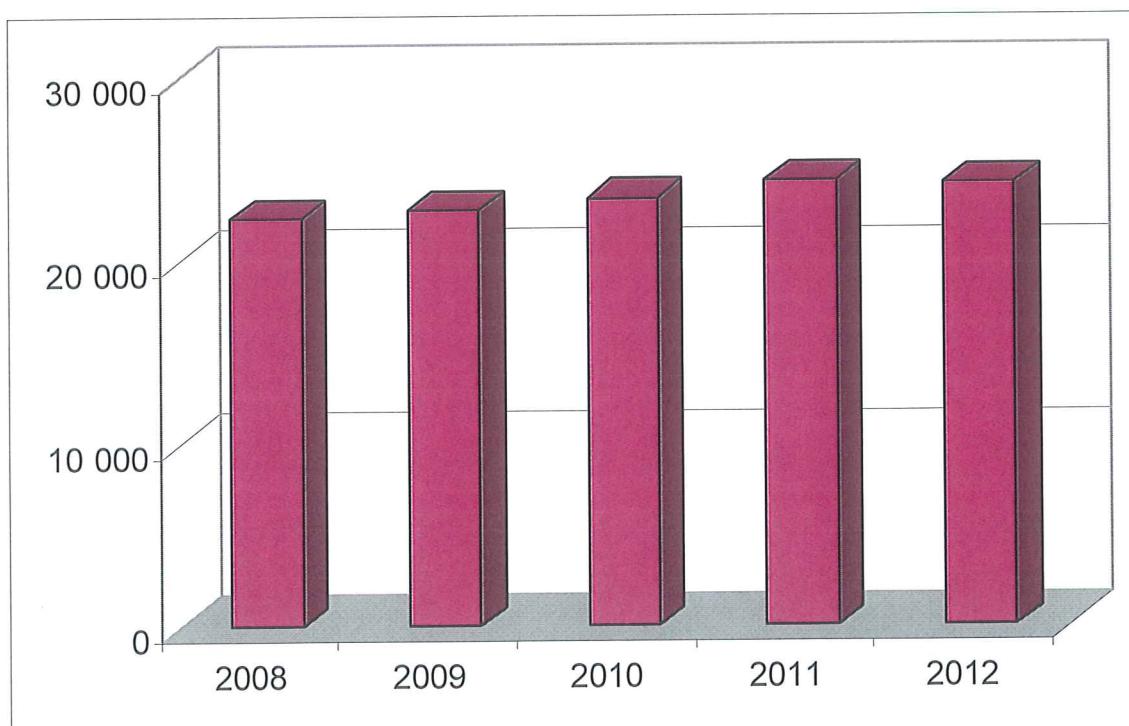
1.2.3. Abonnés (SICSM)

Répartition du nombre d'abonnés

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'habitants	51 777	51 777	57 783	57 249	56 812	56 812
Clients domestiques	22 118	22 388	22 743	23 238	24 410	24 259
Clients municipaux *	3	1	4	3	3	3
Clients industriels *	19	22	24	24	24	14
Clients collectivités *	8	9	6	6	6	20
Total	22 148	22 420	22 777	23 453	24 444	24 224
Variation	1,1%	1,2%	1,5%	2,0%	4,2%	- 0,1 %

* : gros consommateurs dont la consommation est supérieure à 6000 m³/an

Evolution du nombre d'abonnés



1.2.4. Volumes facturés (SICSM)

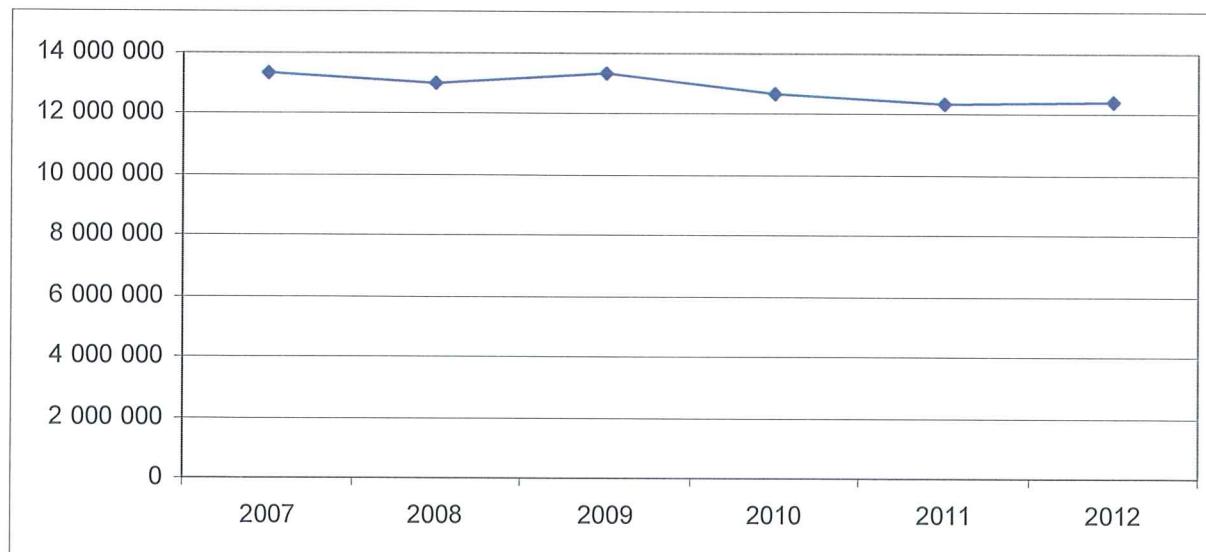
Répartition des volumes facturés (m³)

Les données ci-dessous ne sont pas ramenées à 365 jours et dépendent du cycle de facturation.

	2008	2009	2010	2011	2012
Volumes domestiques	11 251 750	11 601 758	10 985 367	10 420 235	10 567 087
Volumes Domestique *	45 884	98 290	112 963	121 268	102 074
Volumes industriels *	920 192	907 120	967 773	1 009 635	899 757
Volumes Logement / collectivités *	791 645	720 096	622 020	803 957	877 403
Total	13 009 471	13 327 264	12 688 123	12 355 095	12 446 321
Variation	- 2,42 %	+ 2,44 %	-4,00 %	- 2,6 %	+ 0,7 %
<i>Consommation domestique unitaire (m³/an)</i>	131	131	122	111	114
<i>Consommation moyenne unitaire (m³/an)</i>	151	153	140	132	133

* : gros consommateurs dont la consommation est supérieure à 6000 m³/an

Evolution des volumes facturés (m³)



1.2.5. La qualité de l'eau

Le programme d'analyses du contrôle sanitaire est fixé par arrêté préfectoral en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation.

Les prélèvements sont réalisés par l'Agence Régional de Santé (ARS) et analysés par le Laboratoire Départemental d'Analyse (LDA), le laboratoire départemental de la Drôme et le laboratoire Eichrom Europe à Bruz (35).

La qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres portant sur :

- la qualité micro-biologique,
- la qualité physico-chimique,
- la qualité organoleptique,
- les substances indésirables,
- les substances toxiques,
- les micro-polluants organiques (pesticides, herbicides),
- la radioactivité.

La synthèse des 296 analyses effectuées par l'ARS sur les usines de production et le réseau de distribution du SICSM au cours de l'année 2012, fait ressortir :

Synthèse des analyses 2012

	Production SICSM	Réseau de distribution	Total
Nombre d'analyses	27	269	296
NC bactériologiques	0	1	1
Taux de conformité	100%	99,6%	99,6%
Dépassements physico- chimiques	1	0	1
Taux de respect	96,3%	100 %	99,7 %

Plusieurs établissements industriels sollicitent régulièrement la SME pour leur transmettre les résultats d'analyse dans le cadre de leur démarche qualité (SNYL, BANAMART, Centre Hospitalier des Trois Ilets, ...).

1.2.6. Détail par commune des principaux indicateurs

Les données ci-dessous ne sont pas ramenées à 365 jours et dépendent du cycle de facturation.

	Lamentin	Saint Joseph
Volumes facturés (m ³)	3 034 224	746 675
Nombre de clients	17 693	6 531
Clients domestiques	17 729	6 530
Gros conso. Collectifs	3	-
Gros conso. collectivités	14	-
Gros conso. Industriels	19	1

1.3. Indicateurs financiers

1.3.1. Tarifs

La tarification et ses modalités en vigueur sur le Syndicat sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992. Elle comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique Tarif

DISTRIBUTION EAU POTABLE SICSM

	Part du délégataire			Part de la Collectivité 01/01/2012	Part de la Collectivité 01/01/2013
	prix de base 01/08/2002	prix actualisé 01/01/2012	prix actualisé 01/01/2013		
Actualisation K	1,0000	1,4099	1,4416		
Part Fixe					
Abonnement cpt. 15 mm	14,87	20,97	21,44		
Abonnement cpt. 20 mm	25,49	35,94	36,75		
Abonnement cpt. 30 mm	42,49	59,91	61,25		
Abonnement cpt. 40 mm	74,36	104,84	107,20		
Abonnement cpt. 60 mm	138,09	194,69	199,07		
Abonnement cpt. 80 mm	191,20	269,57	275,63		
Abonnement cpt. 100 mm	382,40	539,15	551,27		
Abonnement cpt. 150 mm	855,00	1 205,46	1 232,57		
Abonnement cpt. 200 mm et plus	1710,00	2 410,93	2 465,14		
Consommation					
Tranche semestrielle de 0 à 25 m ³	0,8707	1,1749	1,2025	0,6083	0,6083
de 26 à 50 m ³	1,1609	1,5665	1,6033	0,6083	0,6083
de 51 à 3000 m ³	1,1609	1,6368	1,6736	0,6403	0,6403
de 3001 à 12000 m ³	1,1067	1,5603	1,5954	0,6075	0,6075
de 12001 à 24000 m ³	0,7905	1,1145	1,1396	0,9721	0,9721
au-delà de 24000 m ³	0,4743	0,6687	0,6838	1,2390	1,2390

TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	prix 01/01/2012	prix 01/01/2013	Destinataires
Redevance Pollution	0,2500	0,2500	ODE
Taxe Préservation de la Ressource	0,0900	0,0900	ODE
TVA	2,1 %	2,1 %	Trésor public
Octroi de Mer Régional	1,5%	1,5%	Région

1.3.2. Prix de l'eau (facture 120 m³)

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

établie sur la base des tarifs au 1er janvier 2013

	M ³	Prix	Montant	Prix	Montant	Evolution
		unitaire		unitaire		
		2013	2013	2012	2012	2013/2012
SICSM						
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE						
Part du déléataire						
Abonnement semestriel		21,44	42,88	20,97	41,94	2,24%
Consommation tranche 0-25m ³ / semestre	50	1,2025	60,13	1,1749	58,75	2,35%
Consommation tranche 26-50 m ³ / semestre	50	1,6033	80,17	1,5665	78,33	2,35%
Consommation tranche 51-3000 m ³ / semestre	20	1,6736	33,47	1,6368	32,74	2,23%
Part de la Collectivité						
Abonnement semestriel						
Consommation tranche 0-50 m ³ / semestre	100	0,6083	60,83	0,6083	60,83	
Consommation tranche 51-3000 m ³ / semestre	20	0,6403	12,80	0,6403	12,80	
Organismes publics						
Redevance Pollution	120	0,2500	30,00	0,25	30,00	
Taxe Prélèvement	120	0,0900	10,80	0,09	10,80	
Droit Additionnel à l'Octroi de Mer : 1,5%			4,97		4,89	1,5%
Sous-total hors TVA			336,05		331,08	1,5%
TVA à 2,1 %			6,95		6,85	1,5%
Sous-total TTC "eau"			343,00		337,93	1,5%
Soit le m³ TTC hors abonnement			2,49		2,45	1,4%
Soit le m ³ TTC avec abonnement			2,85		2,81	1,4%

2. USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

2.1. Situation

Le réseau de distribution d'eau potable du SICSM est alimenté à partir de trois usines de production d'eau de surface des rivières du Nord et du Centre de l'île :

- Rivière Blanche à SAINT-JOSEPH,
- Directoire au LAMENTIN,
- Vivé sur la commune du LORRAIN.

2.2. Principes de fonctionnement

☞ **L'Usine de Rivière Blanche :**

D'une capacité nominale de 1500 m³/h, cette station traite l'eau de la rivière Blanche par l'intermédiaire d'une prise d'eau située à l'amont immédiat de l'usine.

☞ **L'Usine de Directoire :**

D'une capacité nominale de 720 m³/h, cette station traite l'eau de la rivière Lézarde par l'intermédiaire d'un achat d'eau au réseau d'irrigation du PISE.

☞ **L'achat d'eau en gros à l'Usine de VIVE :**

L'usine de Vivé (mise en service en décembre 2005), d'une capacité nominale de 1600 m³/h, traite l'eau de la rivière Capot par l'intermédiaire d'une filière de traitement d'eau de surface classique, complétée d'une étape d'ultrafiltration et d'un apport de charbon actif pour l'élimination des pesticides présents dans l'eau brute.

L'interconnexion avec le réseau du SICSM se fait au travers de l'achat d'eau de Cosmy à Trinité.

La maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de ces différents sites de production sont réparties de la manière suivante :

Prise d'Eau	Maître d'Ouvrage	Exploitant	Usine	Maître d'Ouvrage	Exploitant
Rivière Blanche	SICSM	SME	Riv. Blanche	SICSM	SME
Lézarde	Conseil Général	SMDS	Directoire	SICSM	SME
Capot	Conseil Général	SMDS	Vivé	Conseil Général	SMDS

Les deux usines de production du SICSM et l'achat d'eau en gros à Cosmy alimentent le réseau principal d'adduction, formant une boucle sur l'ensemble du territoire du SICSM. Ce réseau permet d'alimenter sur son parcours les réseaux de distribution secondaires, au travers de réservoirs de stockage alimentés par gravité ou par stations de reprise.

Les quartiers de Bois Lézard, Morne Poirier, Les Hauts à Trinité, et le quartier Bois Neuf au Robert sont alimentés par des achats d'eau directement à partir du réseau du SCNA.

En plus de l'alimentation en eau potable des abonnés du Syndicat, les deux usines du SICSM alimentent également en gros :

- la ville de Schoelcher à partir d'un compteur de vente d'eau piqué sur la distribution de l'usine de Rivière Blanche,
- le quartier du Vert-Pré au Robert appartenant au réseau du SCNA par l'intermédiaire d'une station de reprise en sortie de l'usine de Directoire.

3. STATIONS DE POMPAGE ET RESERVOIRS

3.1. Principe de fonctionnement

Le réseau de distribution du SICSM comporte :

- 33 réservoirs de stockage,
- 1 bâche de pompage,
- 11 stations de pompage,

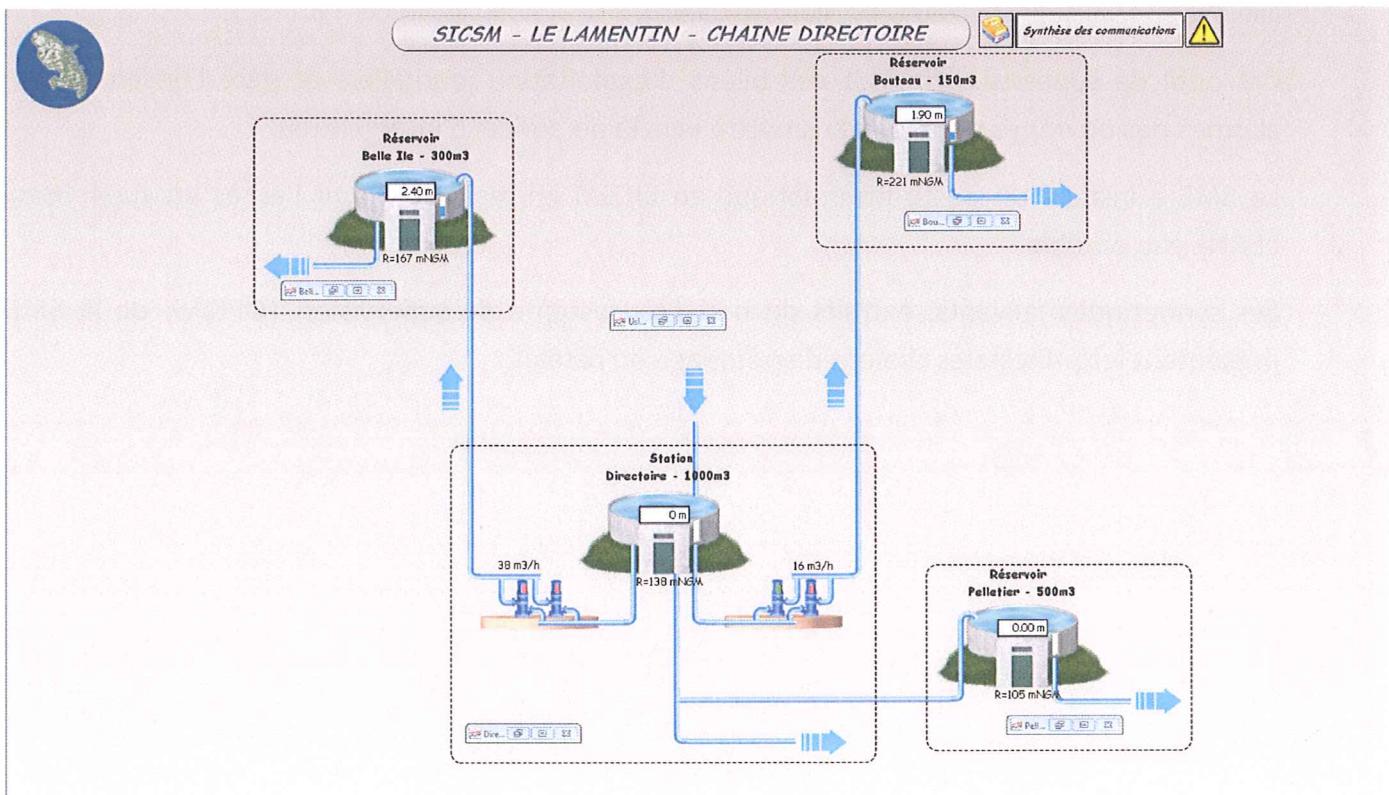
L'ensemble de ces ouvrages est télésurveillé. Le système complet des équipements de télésurveillance (superviseur central et postes déportés) a fait l'objet d'un renouvellement par la SME en 2006. En 2012, un nouveau superviseur central a été mis en test pour être déployé en 2013.

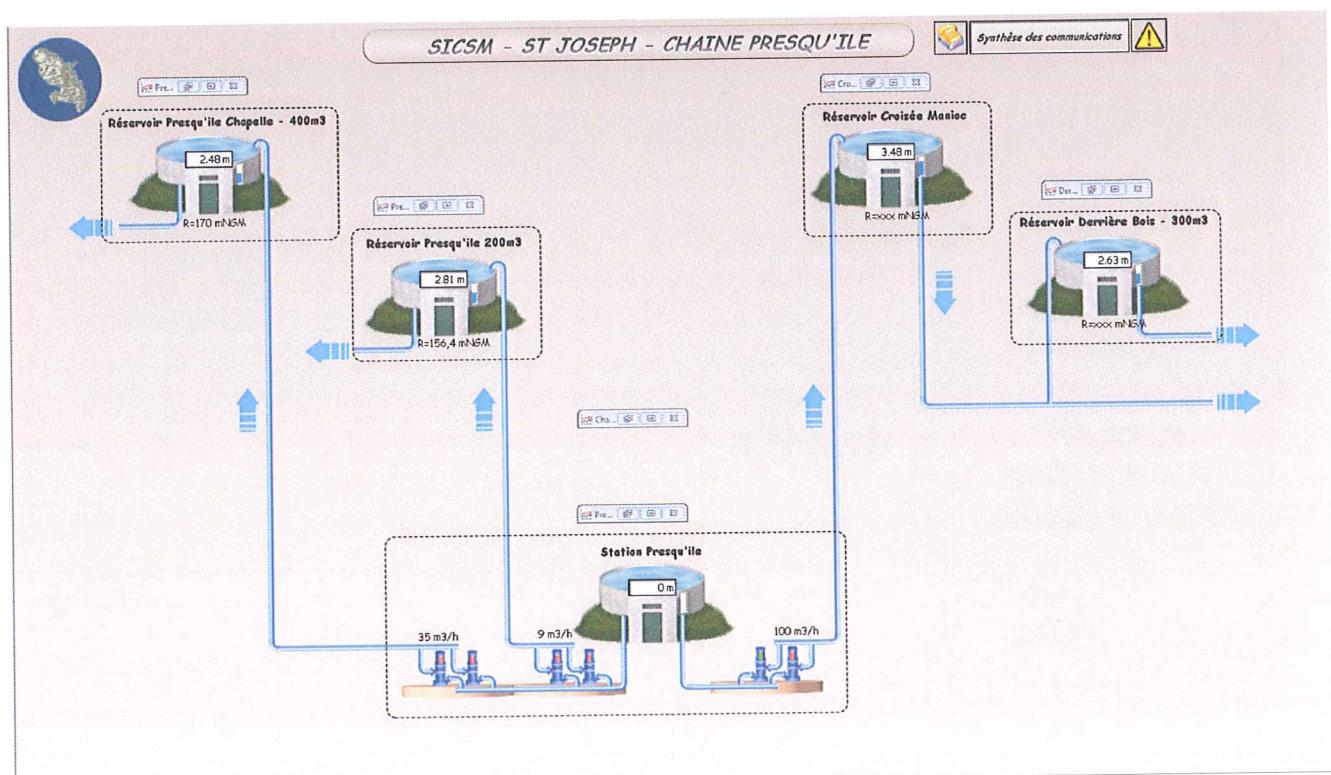
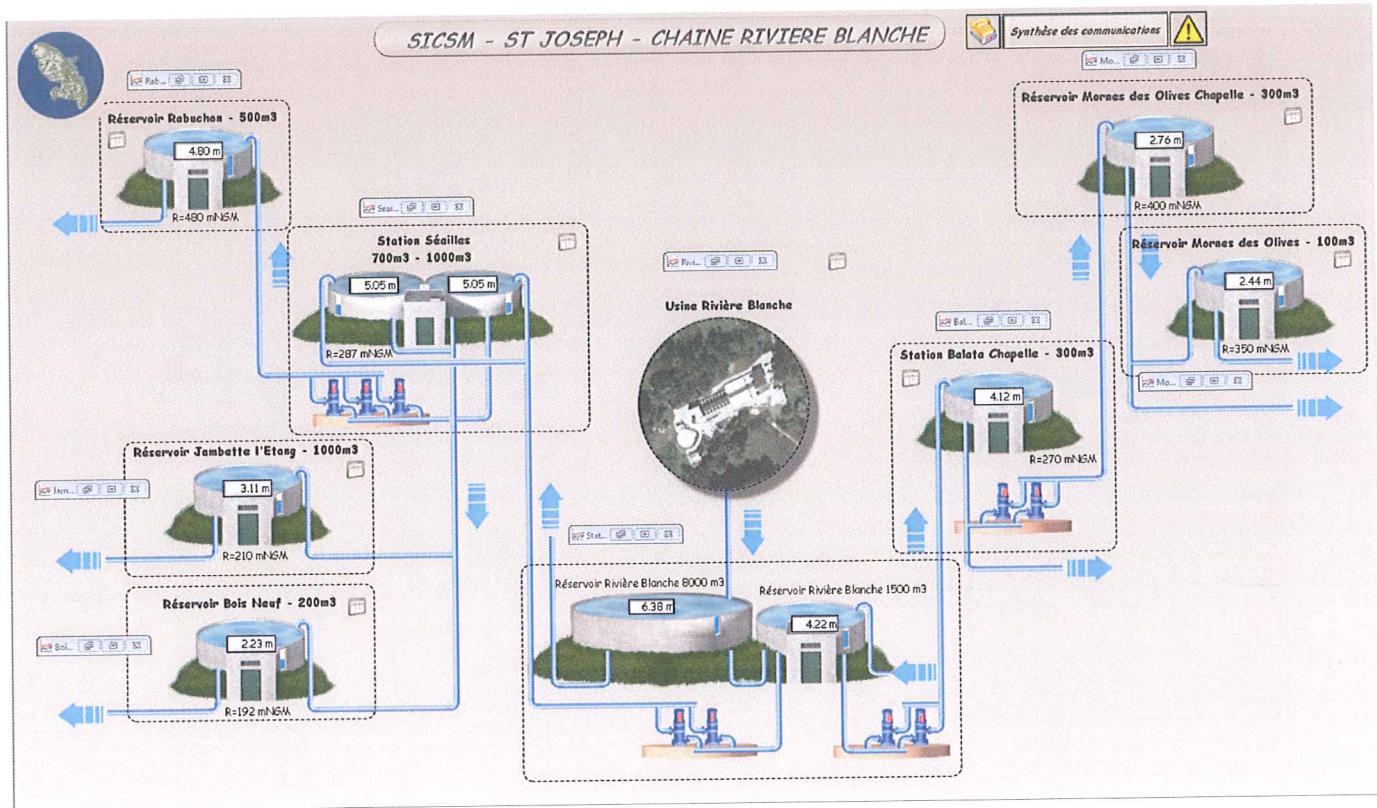
Un total de 186 ouvrages est équipé de postes de télésurveillance (usine de production, stations de pompage, réservoirs de stockage, accélérateurs en ligne, surpresseurs, vannes motorisées, comptages sur réseau d'adduction, postes de chloration), reliés au superviseur TOPKAPI installé au siège de la SME, par l'intermédiaire de supports de communication dédiés (lignes RTC, liaisons spécialisées, réseau GSM, liaisons radio).

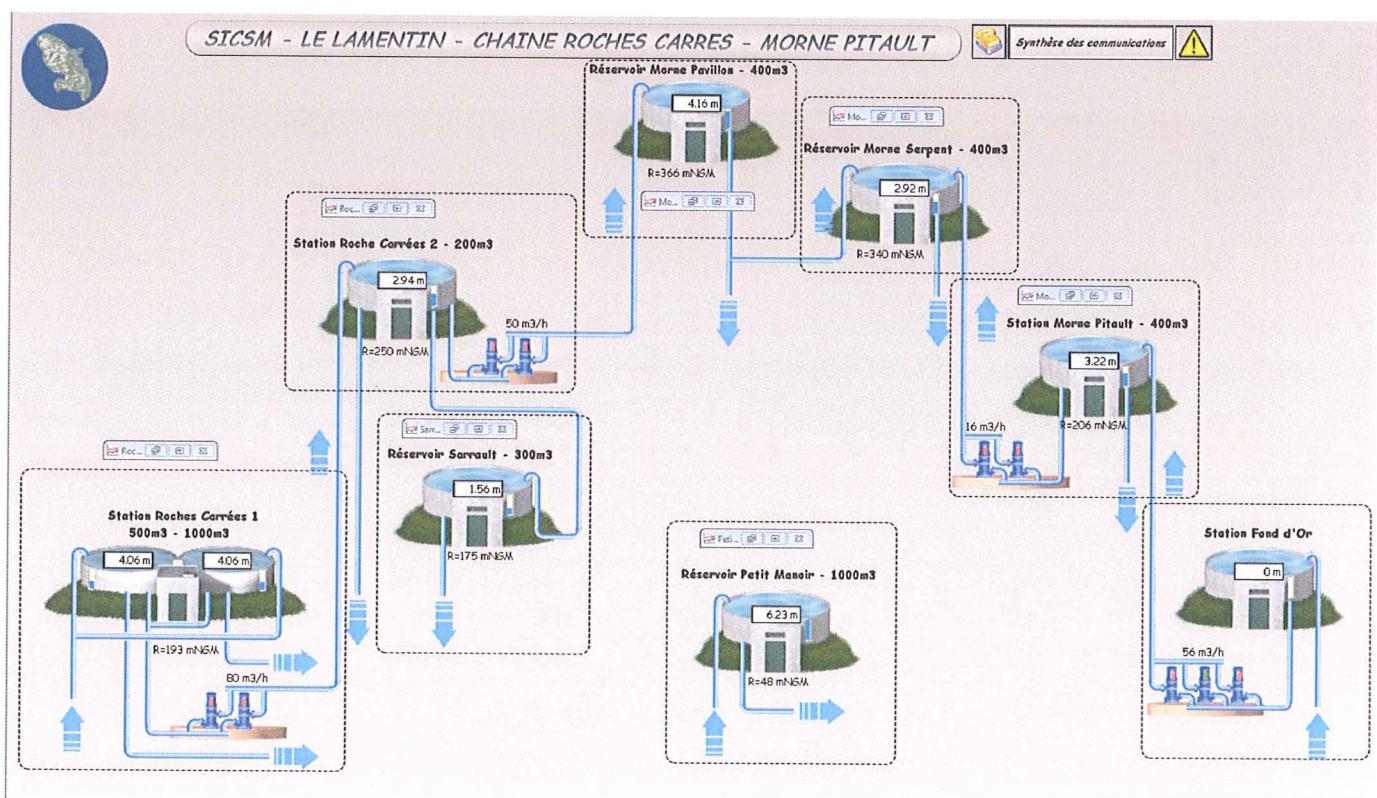
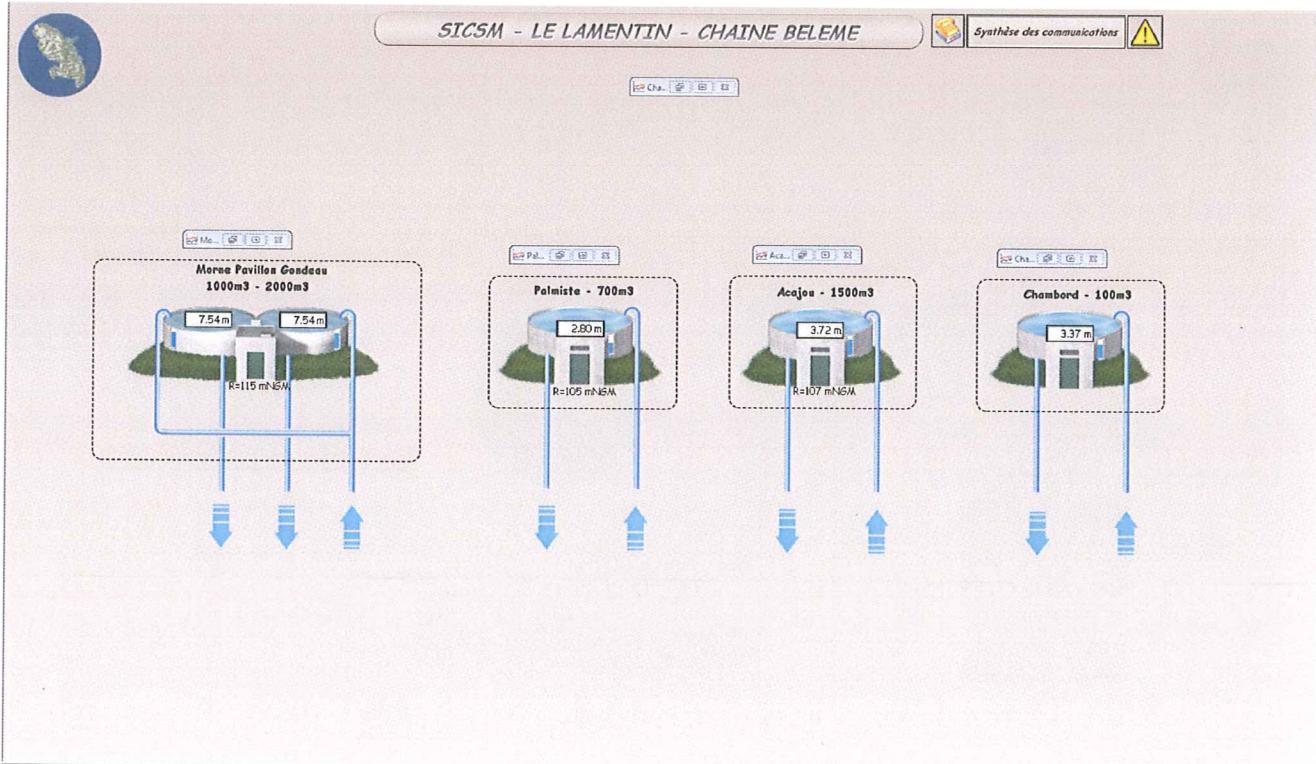
Cet outil de supervision fournit des bilans d'exploitation journaliers et gère l'ensemble des alarmes des ouvrages pour les transmettre vers le personnel d'intervention.

La SME a installé un poste informatique au SICSM en mai 2007 pour l'accès au superviseur LERNE eau potable.

Les synoptiques suivants, extraits du nouveau système de supervision TOPKAPI de la SME, présentent les principales chaînes de pompage du réseau.







3.2. Stations de pompage

3.2.1. Stations de pompage alimentées en basse tension

Le bilan annuel des volumes refoulés et des consommations électriques des stations de pompage alimentées en basse tension est présenté dans le tableau ci-après.

COMMUNE	STATION DE POMPAGE	RESERVOIR DESSERVI	Q (M ³ /H)	HMT (M)	P (KW)	VOL. REFOULE (M ³)	CONSO. ÉLEC. (KWH)
Saint Joseph	BALATA CHAPELLE	MORNE DES OLIVES CHAPELLE	34	152	30	102 668	68 680
Lamentin	ROCHES CARREES 2	MORNE PAVILLON ROCHES CARREES	50	130	30	204 790	128 637

3.2.2. Stations de pompage alimentées en moyenne tension

Le bilan annuel des volumes refoulés et des consommations électriques des stations de pompage alimentées en moyenne tension est le suivant :

COMMUNE	STATION DE POMPAGE	RESERVOIR DESSERVI	Q (M ³ /H)	HMT (M)	P (KW)	VOL. REFOULE (M ³)	CONSO. ÉLEC. (KWH)
Saint Joseph	RIVIERE BLANCHE	SEAILLES	210	160	132	1 174 550	604 654
Saint Joseph	RIVIERE BLANCHE	BALATA	50	150	37	98 220	176 130
Saint Joseph	SEAILLES	RABUCHON	40	173	30	196 571	206 735
Saint Joseph	PRESQU'ILE 1	PRESQU'ILE	9	65	7,5	39 218	7 774
Saint Joseph	PRESQU'ILE 2	PRESQU'ILE CHAPELLE	35	80	11	43 393	14 505
Saint Joseph	PRESQU'ILE 3	CROISEE MANIOC	100	82	37	213 990	107 850
Lamentin	DIRECTOIRE	BELLE ILE	38	50	12	78 180	32 030
Lamentin	DIRECTOIRE	BOUTAUD	16	94	5,5	45 064	77 739
Lamentin	ROCHES CARREES 1	ROCHES CARREES 2	80	193	45	348 775	308 792
Lamentin	MORNE PITAUT	MORNE SERPENT	16	150	19	185 301	131 568

3.2.3. Bâches de pompage

Les bâches de pompage suivantes équipent les stations de reprise :

COMMUNE	BACHE DE POMPAGE
Saint Joseph	PRESQU'ILE

3.2.4. Travaux d'entretien et de maintenance sur les stations de pompage

Les principales opérations d'entretien et de maintenance réalisées sur les stations de pompage sont :

OPERATION
Entretien des espaces verts
Contrôle du poste de télésurveillance
Entretien de l'armoire électrique
Entretien des pompes
Gonflage du ballon anti-bélier
Entretien du robinet Hydro Savy ou altimétrique
Contrôle réglementaire des installations électriques par le bureau de contrôle
Contrôle réglementaire des récipients sous pression par le bureau de contrôle
Nettoyage et désinfection des bâches de reprise

3.2.5. Travaux de réhabilitation et de renouvellement effectués sur les stations de pompage

Le programme de renouvellement à la charge du fermier porte sur les équipements électromécaniques, l'hydraulique, les vannes et organes de régulation, les huisseries, les dispositifs de mesure, le comptage et la télésurveillance, les enduits et peintures, ainsi que les clôtures des stations de pompage.

Les programmes annuels sont établis en fonction des priorités définies.

Les travaux réalisés au titre du Fonds de renouvellement sur les stations de pompage du SICSM sont détaillés au chapitre 4.3.4.

Les travaux réalisés au titre du Fonds de travaux sur les réservoirs du SICSM sont détaillés au chapitre 4.3.3.

3.3. Réservoirs de stockage

3.3.1. Inventaire des réservoirs

Les deux cuves du réservoir de Morne Doré (Lamentin) sont hors service.

COMMUNE	RESERVOIR	ALIM. ELEC.	CAPACITE (m ³)	COTE RADIER (m)
Lamentin	AFU ACAJOU	EDF	1500	107
Lamentin	BELLE ILE	solaire	300	167
Lamentin	BOIS ROUGE	solaire	300	60
Lamentin	CHAMBORD	EDF	100	112
Lamentin	DIRECTOIRE	EDF	1000	138
Lamentin	MORNE DORE 1	EDF	1200	55
Lamentin	MORNE DORE 2	EDF	1100	55
Lamentin	MORNE PAVILLON GONDEAU 1	solaire	1000	115
Lamentin	MORNE PAVILLON GONDEAU 2	solaire	2000	115
Lamentin	MORNE PAVILLON ROCHES CARREES	EDF	400	366
Lamentin	MORNE PITAUT	EDF	400	206
Lamentin	PALMISTE	EDF	700	105
Lamentin	PELLETIER	EDF	500	105
Lamentin	PETIT MANOIR	EDF	1000	48
Lamentin	ROCHES CARREES 1	EDF	500	70
Lamentin	ROCHES CARREES 1 BIS	EDF	1000	70
Lamentin	ROCHES CARREES 2	EDF	200	250
Lamentin	SARRAULT	EDF	300	175
Saint Joseph	BALATA CHAPELLE	EDF	300	270
Saint Joseph	BOIS NEUF	EDF	200	192
Saint Joseph	CROISEE MANIOC	solaire	1000	178
Saint Joseph	DERRIERE BOIS	EDF	300	145
Saint Joseph	JAMBETTE L'ETANG	EDF	1000	210
Saint Joseph	LONG BOIS	EDF	30	165
Saint Joseph	MORNE DES OLIVES	solaire	100	350
Saint Joseph	MORNE DES OLIVES CHAPELLE	solaire	300	400
Saint Joseph	PRESQU'ILE	EDF	200	156,4
Saint Joseph	PRESQU'ILE CHAPELLE	EDF	400	170
Saint Joseph	RABUCHON	solaire	500	480
Saint Joseph	RIVIERE BLANCHE	EDF	1500	142
Saint Joseph	RIVIERE BLANCHE	EDF	8000	140
Saint Joseph	SEAILLES 1	EDF	700	287
Saint Joseph	SEAILLES 2	EDF	1000	287

3.3.2. Travaux d'entretien et de maintenance sur les réservoirs

Les principales opérations d'entretien et de maintenance réalisées sur les réservoirs sont :

OPERATION
Entretien des espaces verts
Contrôle du poste de télésurveillance
Entretien des panneaux solaires
Entretien du robinet Hydro Savy ou altimétrique
Nettoyage et désinfection des cuves

3.3.3. Travaux de réhabilitation et de renouvellement effectués sur les réservoirs

Le programme de renouvellement à la charge du fermier porte sur l'hydraulique, les vannes et les organes de régulation, les huisseries, les dispositifs de mesure, le comptage et la télésurveillance, les enduits et peintures, ainsi que les clôtures des réservoirs.

Les programmes annuels sont établis en fonction des priorités définies.

Les travaux réalisés au titre du Fonds de renouvellement sur les réservoirs du SICSM sont détaillés au chapitre 4.3.4.

Les travaux réalisés au titre du Fonds de travaux sur les réservoirs du SICSM sont détaillés au chapitre 4.3.3.

3.4. Limites des installations et améliorations proposées

3.4.1. Limites constructives des ouvrages

L'amélioration des installations de stockage et de pompage du SICSM doit porter particulièrement sur :

- l'accès aux ouvrages,
- leur sécurisation (pose de clôtures et de portails), notamment dans le cadre du plan Vigipirate,

- le secours des stations élévatrices par groupes électrogènes en cas de coupure prolongée de l'alimentation électrique.

Ces dossiers ont été pris en main par le SICSM et font l'objet d'études d'avant-projet.

Le tableau ci-dessous dresse la liste des ouvrages du SICSM pour lesquels :

- les conditions d'accès, au travers de parcelles privées ou par des voies non carrossables, engendrent des contraintes d'exploitation fortes (notamment pour le nettoyage des cuves),
- l'absence de clôture du terrain ne garantit pas la sécurité des ouvrages,
- l'absence d'un réel exutoire de vidange peut causer des dégâts aux terrains voisins.
-

COMMUNE	OUVRAGE	DIAGNOSTIC	AMELIORATIONS PROPOSEES
Lamentin	RESERVOIR BELLE ILE	absence de clôture	terrain à clôturer, projet de construction du nouveau réservoir en cours
Lamentin	RESERVOIR BOIS ROUGE	voie d'accès difficilement carrossable	renforcer la voie d'accès
Lamentin	RESERVOIR MORNE PAVILLON ROCHES CARREES	absence de clôture	terrain à clôturer
Lamentin	RESERVOIR MORNE PITAUT	absence de clôture	terrain à clôturer
Lamentin	RESERVOIR SARRAULT	voie d'accès non carrossable, absence de clôture	créer une voie d'accès, terrain à clôturer
Lamentin	RESERVOIR PELLETIER	réservoir enclavé en terrain privé, absence de clôture	créer une voie d'accès, terrain à clôturer, étude en cours
Lamentin	RESERVOIR PETIT MANOIR	dégradation du béton, de l'hydraulique, sécurisation des huisseries d'accès, exutoire de vidange sur terrain de sport	diagnostiquer et réhabiliter le réservoir, modifier la vidange (étude en cours avec la mairie)
Saint Joseph	RESERVOIR RABUCHON	absence de clôture	terrain à clôturer
Saint Joseph	RESERVOIR JAMBETTE L'ETANG	voie d'accès difficilement carrossable	renforcer la voie d'accès
Saint Joseph	RESERVOIR LONG BOIS	absence de clôture	terrain à clôturer
Saint Joseph	RESERVOIR DERRIERE BOIS	absence de portail	portail à poser
Saint Joseph	RESERVOIR MORNE DES OLIVES	absence de clôture	terrain à clôturer
Saint Joseph	RESERVOIR MORNE DES OLIVES CHAPELLE	absence de clôture	terrain à clôturer

D'autre part, de très nombreux ouvrages ont un puisard de vidange trop haut, ne permettant pas une vidange complète de l'ouvrage lors des nettoyages ou des travaux d'entretien.

Conformément aux dispositions prévues par le Décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant sur l'établissement du document unique, tous les réservoirs et stations de pompage doivent faire l'objet d'un inventaire en matière de sécurité, concernant les risques : électrique, mécanique, lié à la manutention, chute de hauteur, chute de plain-pied, lié au bruit, lié à l'absence d'éclairage, d'agression.

3.4.2. Limites structurelles du réseau de distribution

Les travaux de renforcement structurel du réseau qui sont à prévoir à court terme afin d'améliorer et de sécuriser la distribution aux abonnés sont présentés dans un tableau récapitulatif joint en annexe du rapport.

Les principales opérations à réaliser sont :

SITE	EQUIPEMENT	AVANCEMENT
Lamentin	Mise hors service du Réservoir Petit Manoir et création d'un deuxième réservoir au lieu dit AFU Acajou	Programme SICSM
Saint Joseph	Redimensionnement de la bâche de Presqu'ile	Projet SICSM 2008

RESEAU	EQUIPEMENT	AVANCEMENT
Réseau de distribution	Mise en place de bornes de puisage à prépaiement	Proposition technique SME transmis au SICSM
Réseau de distribution (optimisation du fonctionnement en cas de crise)	Modélisation hydraulique et qualité du réseau	Projet SICSM 2010

4. RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

4.1. Inventaire des conduites et équipements du réseau de St Joseph et du Lamentin

4.1.1. Linéaire total du réseau d'eau potable (source SIG)

DIAMETRE en mm	Linéaire du réseau existant dans le SIG au 31/12/2011				
	FONTE	P.V.C	POLYETHYLENE	DIVERS	TOTAL
800	71				71
600	8459				8459
500	15240				15240
450	3916				3916
400	4159				4159
350	11766				11766
300 / 315	6284	855			7139
250	9483	1046			10529
225	193	7269	753		8215
200	18205	8041	824		27070
160		22115	505		22620
150	17331				17331
140		4805			4805
125	7610	62347	1093		71050
100 / 110	28596	117850	3555		150001
90		9786	598		10384
80	3205				3205
75		17279	587		17866
63		38275	1813		40088
60	5967				5967
50		20885	274		21159
40		220	58		278
inf. à 40	18	1244			1262
inconnu	124			84	208
TOTAL	140627	312017	10060	84	462788

Linéaire du réseau St Joseph et Lamentin hors branchements :

462 km

4.1.2. Inventaire par commune des principaux équipements hydrauliques du réseau (source SIG)

SICSM	Lamentin	St Joseph
Equipements incendie	400	158
Stabilisateurs de pression	65	47
Vannes	1425	443
Vidanges	560	245
Ventouses	356	187
Macro compteurs	3	1
Stations de pompage	5	7
Bâches de pompage	0	1
Surpresseurs	1	0
Réservoirs	18	15

4.1.3. Pyramide des compteurs de vente d'eau

Au 31/12/2012 la répartition des compteurs de vente d'eau aux abonnés par année et par diamètre est la suivante :

Age des compteurs	>= 12 yc ND	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	Total
Année / Diamètre	<= 2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
15	4559	848	1362	2104	1553	1317	1239	1489	1132	2426	3757	1795	23581
20	59	5	6	5	24	9	5	13	4	4	7	25	166
30	53	9	3	4	1	6	8	3	3	6	4	4	104
40	92	10	9	8	12	13	14	19	12	3	6	8	206
60	0	1	3	0	0	3	4	0	4	1	0	1	37
80	7	3	2	6	2	4	4	11	5	0	2	2	48
100	10	0	0	5	1	1	1	1	2	0	2	2	25
150	4780	876	1385	2132	1593	1353	1275	1536	1162	2440	3778	1837	24167
Total par année	4559	848	1362	2104	1553	1317	1239	1489	1132	2426	3757	1795	23581

4.1.4. Mouvements de compteurs par type de travaux et par commune

COMMUNES	OPERATION	2008	2009	2010	2011	2012
LAMENTIN	Branchements complets	125	52	66	67	68
	Branchements partiels	37	47	46	32	38
	Colonne ou nourrice	79	102	78	236	33
	Renouvellement	679	816	1 951	223	391
	Total	920	1017	2 141	558	530
SAINT-JOSEPH	Branchements complets	70	26	45	30	44
	Branchements partiels	20	16	12	11	11
	Colonne ou nourrice	5	18	23	40	12
	Renouvellement	206	21	202	113	53
	Total	301	81	282	194	120
Total CACEM		1221	1098	2 423	752	650

Interventions réalisées sur le réseau d'eau potable (SICSM)

Les principales interventions réalisées en 2011 dans le cadre de l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable du SICSM sont les suivantes :

- réponses aux demandes d'avis technique, de permis de construire, de permis de lotir instruites par le bureau d'études de la SME ;

Année	2009	2010	2011	2012
Nombre de dossiers traités	698	627	1 045	1 084

- 1 084 réponses aux DICT et demandes de renseignements instruites par le bureau d'études ;
- Suivi des travaux réalisés par des tiers à proximité des ouvrages du SICSM ;
- Repérage de canalisations ;
- Mise à jour des plans de réseau consistant au :
 - repérage et attachement sur le terrain,
 - collecte des plans de récolelement auprès des entreprises et des tiers,
 - intégration dans la cartographie informatisée de la SME,
 - tirage et diffusion des plans à jour ;
- 1 948 autocontrôles du résiduel de chlore en réseau ;
- Enquêtes à la demande des abonnés (déplacement d'un compteur, surconsommation, fuite, manque d'eau, manque de pression, qualité de l'eau),

- Recherche de fuites sur appel d'un client ou par analyse des débits de nuit et des volumes journaliers enregistrés par le système de télégestion : utilisation de prélocalisateurs acoustiques, écoute au sol et corrélation acoustique ;
- Réparation de 559 fuites sur réseau ;
- Réparation de 1 748 fuites sur branchements ;
- Renseignement des fuites sur le SIG ;
- Remplacement de 5 025 compteurs de vente d'eau ;
- Renouvellement de 902 branchements ;
- Remises à niveau de bouches à clé ;
- Purges sur réseau (programmées, sur réclamation de clients, suite à des réparations de canalisation, lors de mise en service d'extensions de réseau) ;
- Entretien des réducteurs de pression ;
- Entretien des ventouses principales sur réseau d'adduction ;
- Entretien des boîtes à boue sur compteurs de réservoirs, sur réseau ou d'abonnés gros consommateurs.

L'entretien de ces équipements est suivi par l'intermédiaire d'un planning de maintenance annuel et de fiches de vie renseignées à chaque intervention.

Le détail des fuites réparées par commune ainsi que le nombre de compteurs neufs posés est le suivant :

INTERVENTIONS 2010	Fuites réparées sur				Compteurs neufs posés	
	Réseau		Branchts.	Compteurs	sur branchement neuf	en renouvellement
	DN<=150	DN>150				
Agence Centre Nord						
LAMENTIN	59	3	224	117	235	1 231
SAINT-JOSEPH	20	0	93	57	116	254
TOTAL SICSM	79	3	317	174	351	1 485
TOTAL	573				1 836	

4.2. Travaux réalisés sur réseau

4.2.1. Les nouveaux branchements

Le ratio exprime le nombre de branchements réalisés en 2012 par rapport à la moyenne des branchements réalisés au cours des 5 dernières années.

COMMUNES	2008	2009	2010	2011	2012	Ratio 2012/ moy. 5 ans
LAMENTIN	162	99	112	99	106	116
SAINT-JOSEPH	90	42	54	41	55	56
TOTAL ANNEE	252	141	166	140	161	

4.2.2. Travaux réalisés dans le cadre du « Fonds de travaux de déplacements de canalisations et d'améliorations »

LISTE DES OPERATIONS TERMINEES EN 2012 (MONTANTS EN €)				
COMMUNE	LOCALISATION	NATURE DES TRAVAUX	REALISATION	MONTANT DECOMpte
ST JOSEPH	ROUTE DES GUES	REFECTION BANDE DE ROULEMENT GUES 9 ET 10	GTC	58909,5
LAMENTIN	BEL AIR MORNE PITAUT	DEPLACEMENT CANA FONTE 100 MM 155 ML	SOGEA	43123,5
LAMENTIN	MORNE PITAUT RD	RETABLISSEMENT BY PASS FONTE 100 MM 35 ML	SOSERVE	14676,75
LAMENTIN	RUE DU FROMAGER	RENOUVELLEMENT CANALISATION 210 ML PEHD 63 MM	SOSERVE	62279,84
LAMENTIN	RUE CAMUS	RENOUVELLEMENT CANALISATION 131 ML PEHD 63/75/90 MM	SOSERVE	40774,05
ST JOSEPH	RUE LOUIS FELIX/ALLEGRE	REPLACEMENT RESEAU FONTE DN 100 mm VETUSTE PAR PEHD 125 168ML 78 ML DE 75 MM	ANTRA	115331,28
ST JOSEPH	RUES DUQUESNAY, DESPROGES, MAILLARD, CLEMENCEAU	REPLACEMENT RESEAU FONTE DN 100 mm VETUSTE PAR PEHD 125 274,1ML 25 ML DE 90 MM,	ANTRA	172778,07
LAMENTIN	BELLE ETOILE	TRANSFERTS BRCHT BELLE ETOILE	SME	13192,5
LAMENTIN	BELLE ETOILE	RACDT BRCHT BELLE ETOILE	SME	3164,64
LE LAMENTIN	FOND GIROMON	DEPLACEMENT URGENT		36428,29
LAMENTIN	RIVIERE CALECON	DEPLACEMENT RESEAU ANSE BELLUNE	SOSERV	34820,61
LAMENTIN	RIVIERE CALECON	DEPLACEMENT RESEAU ANSE BELLUNE	SOSERV	34820,61
MONTANT TOTAL				630 299,64

4.2.3. Travaux réalisés dans le cadre du « Fonds de Renouvellement »

Le programme de renouvellement à la charge du fermier porte sur :

- les équipements électromécaniques, l'hydraulique, vannes et organes de régulation, les huisseries, les dispositifs de mesure, comptage et télésurveillance, les enduits et peintures ainsi que les clôtures des usines, stations de pompage, réservoirs ;
- les branchements qui ne sont pas renouvelés à l'occasion d'opérations de remplacement, déplacement, renforcement ou extension du réseau. Il s'agit donc généralement d'opérations ponctuelles de renouvellement total ou partiel de branchements fuyards ou à l'occasion, de travaux particuliers ;
- les mises à niveau de bouches à clé et de tampons hors opérations de voirie. Elles sont généralement dues à des réfections de revêtement routier réalisées sans que le fermier n'en soit préalablement informé ;
- les compteurs de vente d'eau aux abonnés. Le programme sera poursuivi d'année en année afin de respecter les engagements pris par la SME sur l'âge moyen et l'âge maximal du parc de compteurs en fin de contrat.

Les programmes annuels sont établis en fonction des priorités définies.

LISTE DES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT 2012 SUR LES USINES, RESERVOIRS ET STATIONS DE POMPAGE		
COMMUNE	LOCALISATION	NATURE DES TRAVAUX
SAINT JOSEPH	RESERVOIR PRESQU'ILE	RENOVATION TROP PLEIN
SAINT JOSEPH	RESERVOIR CHAPELLE	RENOVATION TROP PLEIN
SAINT JOSEPH	RESERVOIR MORNE DES OLIVES	CAPOT DOME

LISTE DES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT 2012 SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE		
COMMUNE	LOCALISATION	NATURE DES TRAVAUX
	Ensemble CACEM	Accessoires hydrauliques
	Ensemble CACEM	Branchements
	Ensemble CACEM	Compteurs abonnés

4.2.4. Ressources utilisées et conditions d'attribution des travaux

Les travaux réalisés dans le cadre du Fonds de travaux et du fonds de renouvellement ont nécessité l'utilisation des ressources internes de la SME ainsi que l'accès à la sous-traitance.

Les principales entreprises locales sous-traitantes sollicitées en 2011 sont :

- EPS Roger DENIS
- ERIDAN
- ZOZIME
- GETELEC
- SOGEA
- DLE
- ANTRA
- DOM-VRD
- DEH
- SVPH

Les opérations confiées à ces entreprises ont fait l'objet de consultations systématiques préalables avant attribution des travaux.

Dans le cadre du Fonds de travaux, un marché de travaux est signé avec l'entreprise attributaire de chaque opération.

Les entreprises consultées sont celles habituellement candidates et retenues lors des appels d'offre du SICSM.

4.3.Bilan des volumes et rendement de réseau (SICSM)

INDICATEURS (m ³)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Volume consommé par les abonnés	14 529 557	13 223 538	13 504 998	12 796 758	12 688 153	12 355 095	12 393 218
jour moyen annuel	39 807	36 229	36 899	35 059	34 762	33 850	33 955
Volume de service*	161 280	198 640	174 000	115 466	152 864	134 360	129 407
jour moyen annuel	442	544	475	316	418	368	354
Volume autorisé sans comptage*						137 611	137 611
jour moyen annuel						377	377
Volume événement exceptionnel*						139 500	143 880
jour moyen annuel						382	394
Volume total consommé	14 690 837	13 422 178	13 678 998	12 912 224	12 841 017	12 766 566	12 804 116
jour moyen annuel	40 249	36 773	37 374	35 375	35 180	34 881	35 079
Volume exporté	2 452 282	2 430 588	2 402 930	1 584 932	1 119 530	1 233 898	943 222
jour moyen annuel	6 719	6 659	6 565	4 342	3 067	3 380	2 584
Volume produit SICSM	14 679 499	14 486 135	15 290 881	15 429 483	15 286 457	15 816 233	15 913 565
Jour moyen annuel	40 218	39 688	41 778	42 272	41 880	43 332	43 599
Volume importé	7 284 010	7 162 711	5 472 594	3 582 625	2 786 834	2 774 410	3 061 593
Jour moyen annuel	19 956	19 624	14 952	9 815	7 635	7 601	8 388
Volume mis en distribution pour le SICSM	19 511 227	19 218 258	18 360 545	19 012 108	16 953 761	17 356 745	18 031 936
Jour moyen annuel	53 455	52 653	50 165	52 087	46 448	47 552	49 403
Volume de pertes	4 820 390	5 796 080	4 681 547	4 638 954	4 112 744	4 590 179	5 227 820
jour moyen annuel	13 207	15 880	12 791	12 709	11 267	12 575	14 322
Rendement du réseau selon la formule contractuelle	78,1%	73,2%	77,5%	75,6%	77,2 %	74,8%	72,4%

Linéaire de canalisations (km)							
conduites de réseau	1 924	2 020	2 002	2019	2033	2062	2073
branchements	608	615	621	628	638	645	654
total	2 532	2 635	2 623	2 647	2 671	2 707	2 727
Indice de conso. en m ³ /jour/km	15,9	14,0	14,3	13,3	13,1	12,9	12,8
Indice de pertes en m ³ /jour/km	5,2	6,0	4,9	4,8	4,2	4,6	5,25
Nombre de fuites sur réseau	695	690	630	565	525	600	559
Nombre de fuites sur branchements et compteurs	2 683	3 444	2 463	2 337	2 357	2 676	2 405
Nombre branchements	75 647	76 821	78 021	78 971	79 850	80 701	81 796
Nombre de fuites au km de réseau	0,36	0,34	0,31	0,28	0,26	0,24	0,27
Nombre de fuites par 100 branchements	3,5	4,5	3,2	2,9	2,9	2,6	2,9

Formule contractuelle du calcul du Rendement de réseau :

$$\frac{\text{volume total consommé} + \text{volume exporté}}{\text{volume produit} + \text{volume importé}}$$

* Les volumes d'eau de service, de volume autorisé sans comptage et les volumes liés à des événements exceptionnels ont été mesurés ou évalués selon le décret du 2 Mai 2007 paru au Journal Officiel de la République n° 104 du 4 mai 2007.

4.4. Limites des installations et problèmes rencontrés

Voici la liste des points d'amélioration et de renforcement de réseau recensés par la SME.

La SME est à la disposition du SICSM pour préciser la nature des travaux à réaliser, leurs priorités et étudier avec son maître d'œuvre la programmation des travaux.

COMMUNE	ADRESSE	NATURE DES TRAVAUX	PROGRAMMATION
LAMENTIN	Rivière Caleçon	Remplacement Canalisation 90 en PHD 110 + Branchement	Prévu au programme de travaux SICSM
LAMENTIN	Morne Pitault Bellevue	Remplacement canalisation 110 PVC par PEHD 110 + Branchement	Prévu au programme de travaux SICSM
LAMENTIN	Roche Carrée Savane Dédé	Remplacement réseau PVC 125/63 par PEHD 125/63 + Branchement	Prévu au programme de travaux SICSM
LAMENTIN	Bochette Sarraut	Déplacement canalisation Fonte 125 mm	Prévu au programme de travaux SICSM

4.5. Document unique

4.5.1.1. Rappel réglementaire

Depuis le 05 novembre 2001, le Code du travail (Art. R 4121-1) impose à l'employeur de recenser les risques présents dans son entreprise, d'évaluer leur gravité, leur probabilité de survenue et consigner ces informations dans le document unique.

Le document unique, terminé à la SME au 31 décembre 2008, est revu chaque année, comme le prévoit la réglementation. Sa dernière date de révision est le 30 Juin 2012 et, il est actuellement en cours de révision pour l'année 2013.

Il comprend deux parties :

- La première concerne les actions propres à la SME;
- l'autre partie concerne les collectivités et les mairies pour lesquelles la société travaille.

Depuis le décret 2008-1347 de décembre 2008, l'employeur doit tenir ce document à disposition des travailleurs... Le document unique est donc accessible à tous sur notre réseau informatique et transmis aux collectivités au mois de Juillet, une fois la mise à jour effectuée.

4.5.1.2. La démarche d'évaluation des risques

L'inventaire des risques a d'abord été réalisé par ouvrage, puis par métier. Ainsi, tous les postes, qu'ils soient techniques et administratifs, ont été passés en revue.

Pour les réservoirs d'eau potable, les stations de pompage et les usines de production d'eau potable, une fiche-type d'identification des risques (en annexe) a été renseignée par les agents, juste avant de procéder à la hiérarchisation des risques et à la définition des actions à mettre en place. Les sites ont ensuite été inspectés par le service Sécurité en collaboration avec les agents eau potable.

Le document unique est complété toute l'année :

1) suite aux visites :

- des responsables de services sur le terrain, une fois par mois (VSS : Visites Santé et Sécurité),
- du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),
- de la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS),
- de l'inspection du travail,
- de la médecine du travail,
- du préveteur sécurité.

2) suite aux nouveaux textes réglementaires

3) suite aux sensibilisations, formations et QHS (Quart d'heure sécurité) : durant lesquelles remontent des remarques d'agents et d'intervenants extérieurs

4) suite aux évolutions du génie civil et apparitions éventuelles de nouveaux risques

5) suite aux réunions du CHSCT

6) suite aux contrôles de chantiers et descentes dans les postes

7) suite aux audits sécurité internes et externes (GDF Suez et Lyonnaise des Eaux). Une équipe d'auditeurs internes SME a été formée en fin d'année 2012,

8) suite aux accidents du travail.

4.5.1.3. Document unique SICSM

En annexe le document unique SICSM. Le canevas utilisé est celui de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Martinique.

5. LES ABONNES

5.1. Evolution par commune

5.1.1. Evolution du nombre d'abonnés

Répartition du nombre d'abonnés au service de l'eau potable par commune.

COMMUNE	Log. Insee 1999	2008	2009	2010	2011	2012	Ecart 2012/2011	
							Nb	%
LAMENTIN	13450	16 288	16 675	17 220	17 938	17 425	-513	-2,9%
SAINT-JOSEPH	5940	6 132	6 102	6 233	6 506	6 471	-35	-0,5%
Total CACEM	19390	22420	22777	23453	24444	23896	-548	-2,2%

5.1.2. Evolution des volumes consommés

Répartition par commune des volumes consommés ramenés à 365 jours (m³)

COMMUNES	2011	2012	Jour moyen		Var 12/11
			2011	2012	
LAMENTIN	3 096 084	3 034 224	8482	8313	-2,0%
SAINT-JOSEPH	728 938	746 675	1997	2046	2,4%
TOTAL CACEM	3825022	3780899	10479	10359	-1,1 %

5.2. Les gros consommateurs

97 établissements dont la consommation est supérieure à 6000 m³/an sont recensés en 2012 comme gros consommateurs.

Ils représentent :

- un volume consommé annuel total de 1 879 234 m³,
- une consommation journalière moyenne de 5 148 m³/j.

Ils sont classés selon le type d'activité :

- Domestiques,
- établissements industriels,
- collectivités.

5.2.1. Domestiques

DENOMINATION	COMMUNE	CONSOMMATION (m ³)	m ³ /j	DN COMPT.
ASS SYNDIC COPROPRIETAIRES	LAMENTIN	12 998	36	60
SDC VALINARIS	LAMENTIN	13 669	37	60
SYNDICAT DES COPRO DE VALMAYORE	LAMENTIN	7 593	21	30
TOTAL ACTIVITE ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX		34 260	94	

5.2.2. Collectivités

DENOMINATION	COMMUNE	CONSOMMATION (m ³)	m ³ /j	DN COMPT.
LYCEE ACAJOU 2	LAMENTIN	7 744	21	100
SYND INTER HOSPITALIER M	LAMENTIN	57 604	158	100
CENTRE HOSPITALIER	LAMENTIN	16 440	45	80
CCIM AEROPORT DU LAMENTIN	LAMENTIN	22 836	63	60
HLM OZANAM	LAMENTIN	9 856	27	80
VILLE DU LAMENTIN	LAMENTIN	7 000	19	15
VILLE DE FORT DE FRANCE	LAMENTIN	15 205	42	60
MAISON DE RETRAITE	LAMENTIN	6 557	18	100
R S M A	LAMENTIN	24 791	68	80
COLLEGE EDOUARD GLISSANT	LAMENTIN	7 917	22	30
SDC RES LE CLOS D'ACAJOU	LAMENTIN	6 788	19	30
SCI CENTRAL ACAJOU	LAMENTIN	9 718	27	60
SDC RESIDENCE	LAMENTIN	10 177	28	60
CIRAD	LAMENTIN	8 581	24	40
POLE EMPLOI	MARIN	11 220	31	40
SDC LES HAUTS CREEOLES	TROIS ILETS	7 614	21	30
TOTAL ACTIVITE LOGEMENTS COLLECTIFS		230 048	633	

5.2.3. Etablissements industriels

DENOMINATION	COMMUNE	CONSOMMATION (m ³)	m ³ /j	DN COMPT.
SA R A	LAMENTIN	243 233	666	100
NOUVELLE E M B G	LAMENTIN	106 336	291	100
BRASSERIE LORRAINE SA	LAMENTIN	92 971	255	80
SOCIETE ANTILLES GLACES	LAMENTIN	52 566	144	60
SOCODIS S A	LAMENTIN	33 665	92	100
LOCAVET SARL	LAMENTIN	17 082	47	80
SEMAM ABATTOIRS MARTINIQUE	LAMENTIN	16 146	44	100
LA CENTRALE DES BETONS	LAMENTIN	6 125	17	60
PROCHIMIE	LAMENTIN	9 266	25	40
G I E CENTRE PLACE ARMES	LAMENTIN	8 349	23	80
MARTINIQUE AUTOMOBILES	LAMENTIN	6 684	18	40
COMIA	LAMENTIN	7 935	22	40
CRYSTAL SARL	LAMENTIN	7 267	20	40
AEROPORT AUTOMOBILE SERV	LAMENTIN	7 559	21	40
MARTINIQUE CATERING SARL	LAMENTIN	8 587	24	60
SAPEB SARL	LAMENTIN	13 689	38	60
AUTOS GM SARL	LAMENTIN	9 941	27	40
EARL FADA	LAMENTIN	10 010	27	40
BLANCHARD SA	LAMENTIN	8 802	24	40
MARTINIQUE AVICULTURE	SAINT JOSEPH	6 975	19	40
TOTAL ACTIVITE ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS		673 188	1 844	

5.3. Volumes facturés (SICSM)

5.3.1. Evolution des facturations par types d'activités

Consommations facturées en 2012 réparties par types d'activités

INDICATEURS	2008	2009	2010	2011	2012	VARIATION	
						12/11	5 ans
Consommations domestiques							
Abonnés < à 6000 m ³ /an	11 185 397	11 436 999	10 835 572	10 426 586	10 513 984	0,8 %	- 6,0 %
Gros consommateurs (domestiques)*	66 353	164 759	149 795	121 268	102 074	- 15,8 %	
Total consommations domestiques	11 251 750	11 601 758	10 985 367	10 547 854	10 616 058	0,6 %	- 5,9 %
Consommations autres activités > 6000 m³/an							
Logements / Collectivités*	791 645	720 096	622 020	803 957	877 403	8,3 %	
Etablissement industriels*	920 192	907 120	967 773	1 009 635	899 757	- 10,8 %	
Total autres activités	1 757 721	1 725 506	1 702 756	1 813 592	1 777 160	- 2 %	
Total consommations > à 6000 m³/an	1 824 074	1 890 265	1 852 551	1 928 509	1 879 234	- 2,5 %	3,0 %
Toutes consommations							
Total toutes consommations	13 009 471	13 327 264	12 688 123	12 355 095	12 393 218	0,3 %	-4,9 %

Nota : les volumes facturés figurant dans ce tableau ne sont pas ramenés à 365 jours.

* La répartition des gros consommateurs a été modifiée à partir de 2011 ce qui explique des variations par type de gros consommateurs importantes. En conséquence, les données antérieures ne peuvent être comparées aux années précédentes.

5.3.2. Evolution des consommations unitaires

Nombre d'abonnés et consommations unitaires par types d'activités

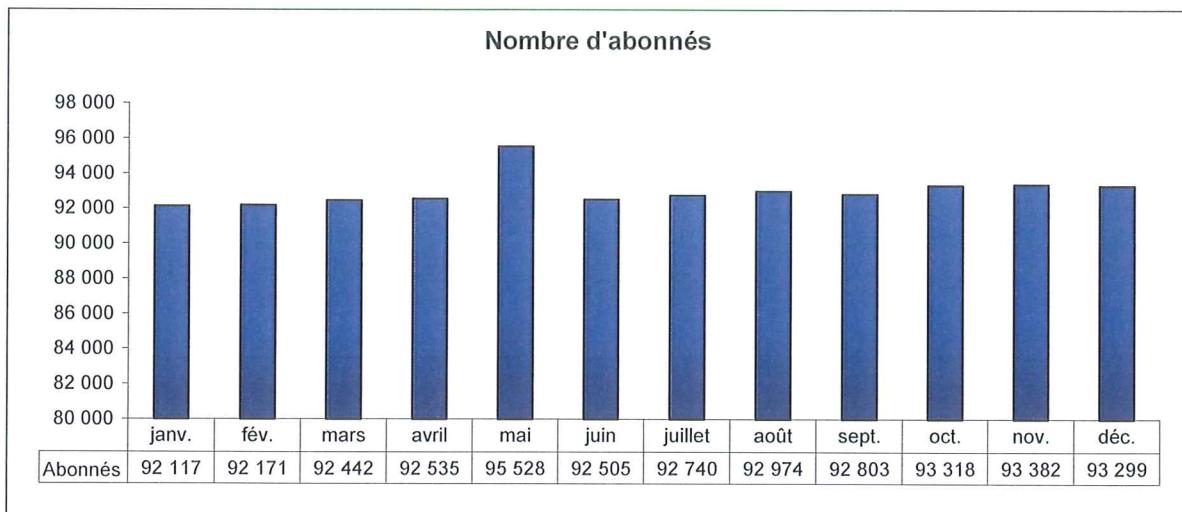
CONSOMMATIONS UNITAIRES	2008	2009	2010	2011	2012	VARIATION	
						12/11	5 ans
Consommations domestiques							
Nombre d'abonnés < à 6000 m ³ /an	86 172	87 277	89 682	93 397	93 202	- 0,2 %	7,5 %
vol./abonné m ³ /an	130	131	122	111	112	0,9 %	- 16,0 %
Gros consommateurs domestiques	13	17	16	12	10	- 16,6 %	
vol./abonné m ³ /an	5 104	9 692	9 362	10 105	10 207	0,1 %	
Nombre total d'abonnés	86 185	87 294	89 698	93 409	93 212	0,2 %	8,1 %
vol./abonné m ³ /an	131	133	124	112	113	0,8 %	13,7 %
Consommations autres activités > 6000 m³/an							
Ets industriels : nombre d'abonnés*	36	39	63	47	52	10,6 %	
vol./abonné m ³ /an	25 561	23 259	9 044	21 481	16 873	- 27,3 %	
Collectivités : nombre d'abonnés*	4	9	9	53	35	- 58,6 %	
vol./abonné m ³ /an	11 471	10 921	12 551	15 169	25 707	- 40,9 %	
Nombre total d'abonnés	98	108	116	112	87	22,3 %	11,2 %
vol./abonné m ³ /an	18 613	15 977	14 257	17 218	20 427	18,6 %	9,6 %
Consommation unitaire : moyenne générale							
Nombre d'abonnés	86 270	87 385	89 921	93 508	93 299	-0,01 %	8,1 %
Volume/abonné/m ³ /an	151	153	142	132	133	0,1 %	-12 %

* La répartition des gros consommateurs a été modifiée à partir de 2011 ce qui explique des variations par type de gros consommateurs importantes. En conséquence, les données antérieures ne peuvent être comparées aux années précédentes.

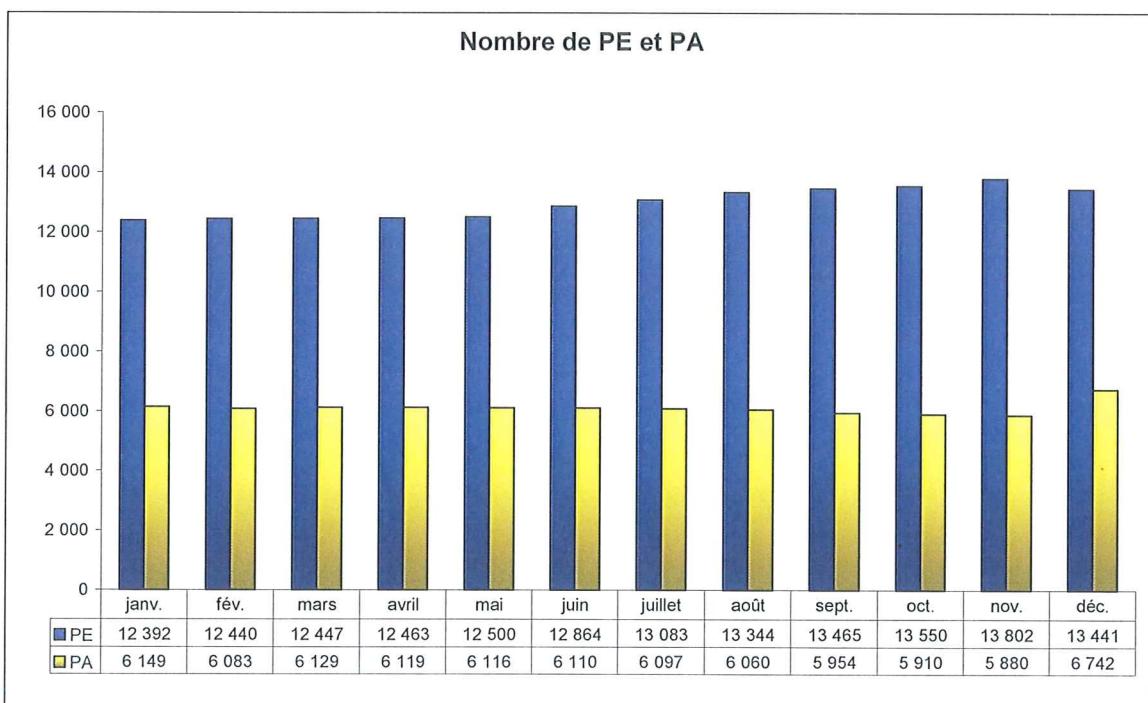
5.4 Les principaux indicateurs relatifs à la gestion des abonnés

5.4.1 Evolution du nombre d'abonnés et du type de prélèvements

Evolution du nombre d'abonnés au service d'eau potable au cours de l'année 2012.

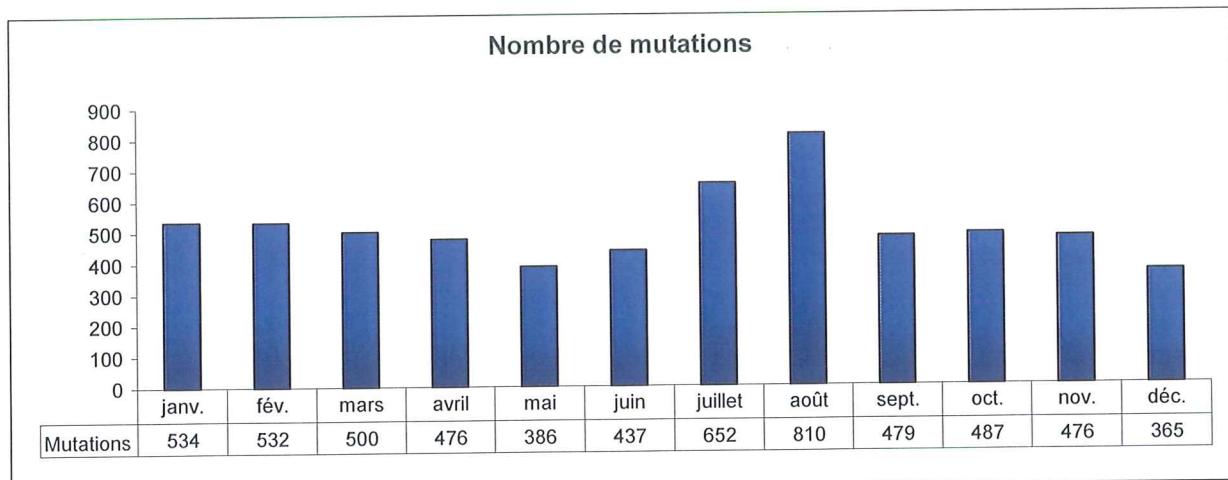


Evolution du nombre d'abonnés en prélèvement automatique (PA) et en prélèvement échelonné (PE) au cours de l'année 2012.

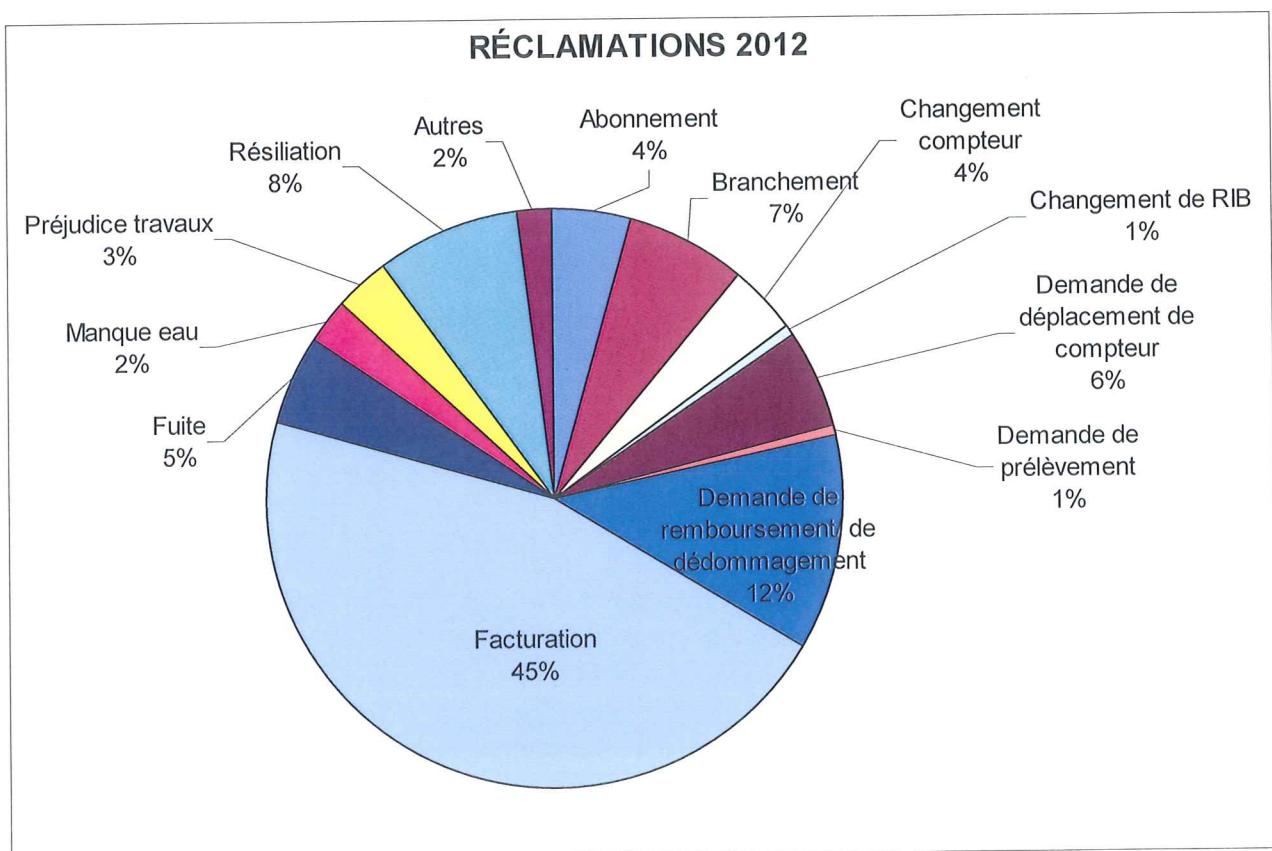


5.4.2 Evolution du nombre de mutations et de réclamations

Evolution du nombre de mutations au cours de l'année 2012.

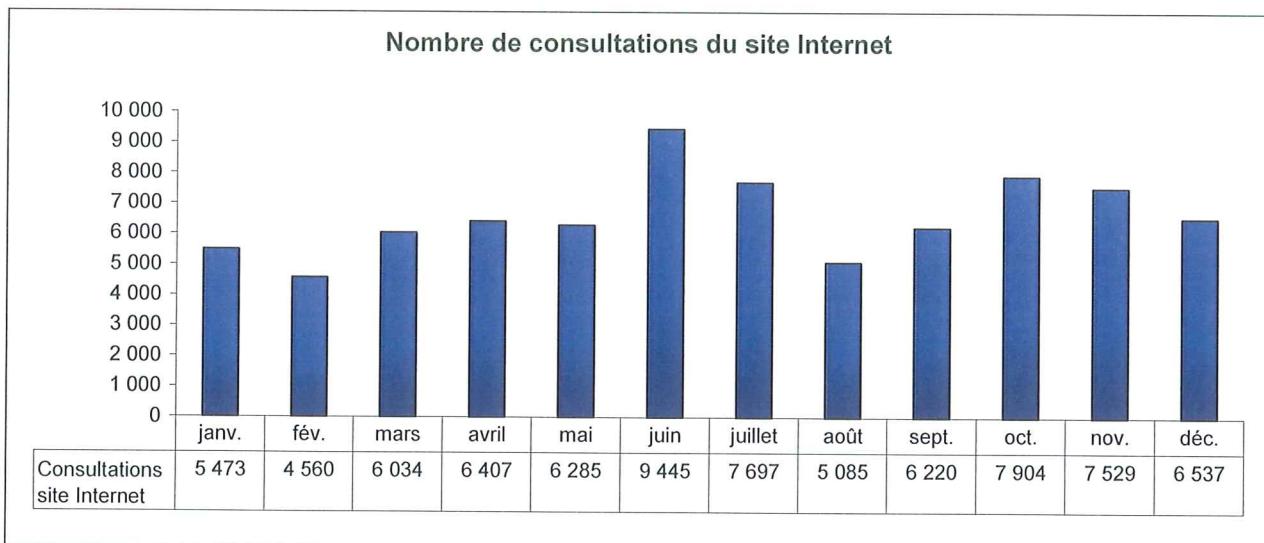


Répartition des réclamations 2012 par motifs



Les réclamations font systématiquement l'objet de l'envoi d'un accusé de réception sous 48 heures.

5.4.3 Evolution du nombre de consultations du site internet



6. QUALITE DE L'EAU

Les normes de qualité des eaux s'appuient sur le décret du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation.

Le décret est applicable à toutes les eaux qui sont destinées à la boisson, à la cuisson, à la préparation d'aliments ou à d'autres usages domestiques.

Les eaux destinées à la consommation humaine doivent :

- ne pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé,
- être conformes aux limites de qualités définies,
- satisfaire à des références de qualité, qui sont des paramètres indicateurs du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau potable.

Les limites et références doivent être respectées au point de consommation courante (robinet du consommateur).

La température limite de 25°C ne s'applique pas dans les départements d'Outre-Mer.

6.1. Eaux Brutes (captages en rivières)

Des prélèvements réguliers ont été effectués par l'Agence Régionale de Santé de Martinique sur les eaux brutes alimentant les deux usines du SICSM :

14 prélèvements ont été réalisés en 2012 pour la Rivière Blanche,
6 prélèvements ont été réalisés en 2012 pour la rivière Lézarde

Ce sont plus de 300 paramètres qui sont systématiquement analysés ou recherchés dans les eaux brutes, notamment les produits phytosanitaires et la radioactivité, conformément aux dispositions réglementaires

Dans tous les cas, l'eau brute utilisée pour la production d'eau potable est conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés

6.2. Eaux traitées (en sortie d'usines)

6.2.1. Analyses bactériologiques

Résultats des analyses officielles 2012 :

RIVIERE BLANCHE Analyses bactériologiques – Année 2012					
	Limite	Référence	Nbre d'analyses	Non conformités ou dépassements	% de conformité
Bactéries sulfito-réductrices		0	17	0	
Coliformes totaux		0	17	0	
Entérocoques	0		17	0	100%
Escherichia Coli	0		17	0	100%
Germes totaux à 22°C		100	17	0	
Germes totaux à 36°C		10	17	0	

DIRECTOIRE Analyses bactériologiques – Année 2012					
	Limite	Référence	Nbre d'analyses	Non conformités ou dépassements	% de conformité
Bactéries sulfito-réductrices		0	10	0	
Coliformes totaux		0	10	0	
Entérocoques	0		10	0	100%
Escherichia Coli	0		10	0	100%
Germes totaux à 22°C		100	10	0	
Germes totaux à 36°C		10	10	0	

6.2.2. Analyses physico-chimiques

Résultats des analyses officielles 2012 :

RIVIERE BLANCHE Analyses physico-chimiques - Année 2012							
	Unité	Limite	Référence	Nombre d'analyses	Valeurs moyennes	Non conformités ou dépassements	% de conformité
Aluminium total	mg/l		200	3	81,33	0	100%
Chlorures	mg/l		250	17	8,76	0	100%
Chlore libre	mg/l			17	0,68	0	
Chlore total	mg/l			17	0,73	0	
Carbone organique total	mg/l		2	17	0,66	0	100%
Fer total	µg/l		200	4	5,25	0	100%
Nitrates	mg/l	50		17	0,33	0	100%
pH	U pH		6,5 à 9	17	6,30	0	100%
Sulfates	mg/l		250	17	8,90	0	100%
Titre alcalimétrique	°F			17	3,87	0	
Température	°C			17	24,27	0	
Titre hydrotimétrique	°F			17	4,09	0	
Turbidité néphéломétrique	NTU		1	17	0,29	1	94%

Un dépassement sur le paramètre Turbidité en sortie de Rivière Blanche, à hauteur de 1,5 NTU a été relevé le 4 avril 2012 (norme : 1 NTU).

DIRECTOIRE
Analyses physico-chimiques - Année 2012

	Unité	Limite	Référence	Nombre d'analyses	Valeurs moyennes	Non conformités ou dépassements	% de conformité
Aluminium total	mg/l		200	3	85,00	0	100%
Chlorures	mg/l		250	10	8,89	0	100%
Chlore libre	mg/l			10	0,51	0	
Chlore total	mg/l			10	0,59	0	
Carbone organique total	mg/l		2	10	0,59	0	100%
Fer total	µg/l		200	3	7,0	0	100%
Nitrites	mg/l	50		10	0,45	0	100%
pH	U pH		6,5 à 9	10	7,05	0	100%
Sulfates	mg/l		250	10	10,27	0	100%
Titre alcalimétrique	°F			10	1,92	0	
Température	°C			10	25,53	0	
Titre hydrotimétrique	°F			10	2,77	0	
Turbidité néphéломétrique	NTU	1		10	0,23	0	100%

6.3. Eaux distribuées (réseau de distribution)

Les points de prélèvements définis par l'Agence Régionale de Santé sont répartis sur l'ensemble du réseau de distribution du SICSM. Ils sont répertoriés par Unité de Distribution en fonction des origines de l'eau. La ARS réalise également des prélèvements en des points mobiles.

Le nombre de prélèvements réalisés par point au cours de l'année est décrit dans le tableau ci-après :

UDI	Commune	Quartier	Point	Nombre
CENTRE SUD	Lamentin	Acajou	Galleria	13
		Gondeau	Crèche	11
	Saint Joseph		Point Mobile	1
		Bourg	Centre social	11
		Séailles	Réservoir	10
			Point Mobile	2
				48

SUD CARAÏBE	Anse d'Arlets	Bourg	Mairie	4
			Point Mobile	1
		Petite Anse	Snack	5
	Diamant	Bourg	Mairie	3
		La Cherry	Hôtel Mercure	5
	Ducos	Bourg	Mairie	7
		Morne Pitault	Réservoir	7
		Morne Vert	Snack Les Amandiers	9
	Lamentin	Bourg	Marché aux légumes	9
		Morne Pitault	Réservoir R Carrée	7
	Rivière Pilote	Hauteurs	C/O Mme AGARAT	7
	Rivière Salée	Bourg	Mairie	7
		Petit-Bourg	C/O Régal BEAUBRUN	7
	Saint-Esprit	Bourg	Mairie	6
	Sainte-Luce	Bourg	Mairie	3
		Quartier Bellay	Epicerie Alice	4
	Trois-Îlets	Bourg	Centre Administratif	8
		Pointe du Bout	Local Taxi - Office Tourisme	9
				108

UDI	Commune	Quartier	Point	Nombre
TRINITE POINTE SAVANE	Robert	Pointe Savane	Crèche	7
	Trinité	Bourg	Mairie	8
		Pointe Savane	Pointe Mobile	1
		Tartane	Résidence Océane	8
				24
ROBERT AUGRAIN	Lamentin	Pelletier	Ecole Primaire	4
	Robert	Augrain	C/O Mme ROVELA	4
		Bourg	Mairie	3
				11
SUD ATLANTIQUE	François	Bourg	Toilettes publiques	11
		Chopotte	CFPA	11
		Bourg	Point Mobile	1
	Marin	Bourg	Mairie	5
		Duprey	Chez Mme Martial	6
			Point Mobile	1
	Rivière-Pilote	Bourg	Mairie	10
		Jossseaud	Centre Culturel	10
	Sainte-Anne	Bourg	Mairie	6
		Barrière Lacroix	Services Techniques	6
	Vauclin	Bourg	Point Mobile	5
			CCAS	1
		Baie des Mulets	Supérette Flamboyant	5
				4

Soit un total de 269 prélèvements pour analyses officielles réalisées en 2012 sur le réseau de distribution du SICSM.

6.3.1. Analyses bactériologiques

Résultats des analyses officielles 2012 :

RESEAU DE DISTRIBUTION SICSM Analyses bactériologiques - Année 2012					
	Limite	Référence	Nbre d'analyses	Non conformités ou dépassements	% de conformité
Bactéries sulfito-réductrices		0	278	0	
Coliformes totaux		0	278	4	
Entérocoques	0		278	0	100%
Escherichia Coli	0		278	1	99,6%
Germes totaux à 22°C		100	278	0	
Germes totaux à 25°C		10	278	0	

6.3.2. Analyses physico-chimiques

Résultats des analyses officielles 2012 :

RESEAU DE DISTRIBUTION SICSM Analyses physico-chimiques - Année 2012						
Valeurs moyennes	Unité	Centre Sud	Sud Caraïbes	Trinité Pointe Savane	Robert Augrain	Sud Atlantique
Nombre d'analyses		48	108	24	11	78
Aluminium total	mg/l	116	99	26	64	65
Conductivité à 25°C	µS/cm	119	118	176	107	124
Chlore libre	mg/l	0,44	0,38	0,68	0,48	0,36
pH	U pH	7,3	6,8	7,9	7,3	7,4
Titre alcalimétrique	°F	3,5	3,2	4,6	2,8	3,3
Température	°C	26,7	27,3	29,1	27,6	28,3
Titre hydrotométrique	°F	3,9	3,6	5,8	3,2	3,9
Turbidité néphéломétrique	NTU	0,2	0,3	0,1	0,2	0,4

	Centre Sud	Sud Caraïbes	Trinité Pointe Savane	Robert Augrain	Sud Atlantique	Total distribution SICSM	
Nombre d'analyses	48	108	24	11	78	269	
NC bactériologiques	1	0	0	0	0	1	99,3 % de conformité
Dépassements de turbidité (1 NFU)	0	1	0	0	1	2	99,3 % de respect
Dépassement en aluminium (200 µg/l)	4	7	0	0	2	13	95,2 % de respect

Rq : Les seuils de turbidité et de concentrations en aluminium sont des références et non des limites de qualité. 3 dépassements de référence ont été relevés sur le réseau de distribution en 2012 :

- 1 turbidité de 3,8 NTU le 8 mars du Centre Administratif des Trois Ilets,
- 1 turbidité de 3,5 NTU le 2 août au Point Mobile du Marin.

En plus des analyses officielles, la SME réalise un autocontrôle hebdomadaire du chlore libre en 38 points du réseau de distribution du SICSM, étendu en 2008 aux nouveaux points de prélèvements du SICSM et aux quatre points de rechloration du réseau.

Au total, ce sont 1 976 autocontrôles qui ont été réalisés en 2012.

7. ANNEXES*

- **FICHE-TYPE DES RESERVOIRS**
- **FICHE-TYPE DES STATIONS DE POMPAGE**
- **LISTE DES RISQUES PROFESSIONNELS**
- **DOCUMENT UNIQUE SICSM/ SME**

